VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 8 JUILLET 1914 — No. 36

ABONNEMENTS
Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone : Main 3377.

Ce que nous pretendons, et ce que nous voulons

Plus la lutte avance plus on voit le jeu de M. Norris. Le chef de l'Opposition essaie d'arriver au pouvoir en soulevant des préjugés de race et de religion.

Nous avons cité, et nous citons encore cette semaine, ses déclarations au sujet des amendements Coldwell, au sujet du costume religieux, au sujet des droits des catholiques en général.

Cette conduite du chef de l'opposition devra lui aliéner complètement *la masse* du vote catholique. Que les cœurs mous, seuls, lui soient acquis parmi nous. C'est un mal pour un bien, car les masques tomberont enfin. On connaîtra une fois pour toutes ceux qui font du patriotisme de parade le 24 juin et qui sont prêts à donner ensuite l'accolade à l'ennemi à la première occasion.

Que veut M. Norris ? Ecoutez-le :

Il veut régénérer le système scolaire actuel et donner enfin à la province des écoles *nationales, capables de préparer convenablement l'enfant à la tâche de la vie ;* capables de former à même les divers éléments qui forment la collectivité des citoyens *une population qui soit en harmonie et qui ait l'esprit de progrès !*

Bavardage et charabia, que tout cela !

Nous l'avons déjà dit et nous le repétons :

La suprême supercherie de toute cette campagne d'agitation, c'est de vouloir absolument appeler *école nationale* l'école neutre préconisée par M. Norris pour la distinguer de l'école confessionnelle réclamée par la conscience catholique, et de l'école bilingue réclamée par la dignité nationale française. C'est, s'il vous plaît, cette absence de l'enseignement religieux et de l'enseignment suffisant de la langue maternelle de l'enfant qui fait de l'école une école *nationale,* qui développe chez les enfants le sentiment de leur *canadianisme* et leur donne cette largeur de vue, cette *broadmindedness* dont parlent à tout propos M. Norris et ses amis.

Il est vrai que tous les chefs de l'école libérale moderne n'ont pas parlé comme le savantissisme chef du parti libéral manitobain. Guizot et Gladstone, entre autres, ont proclamé la nécessité du respect des consciences et de Dieu à l'école. Mais l'expérience et le savoir de Guizot et de Gladstone n'étaient que de la petite bière à côté de l'expérience et du savoir de T. C. Norris !

Il est vrai, également, que certains Anglais, tels lord Dufferin, par exemple, ont souvent condamné tous efforts de suppression d'une race au profit d'une autre en ce pays ; ils y voyaient un sujet de lutte et un péril pour le développement et la prospérité de la nation canadienne. Mais lord Dufferin, qui passait pourtant pour quelque chose autrefois, est un pauvre nain devant un génie comme T. C. Norris !

Cette immense cafarderie du chef de l'opposition n'effraiera personne au sein de la minorité ; elle ne tiendra même pas debout devant la masse des électeurs, protestants ou catholiques, anglais ou français de cette province.

De tous côtés arrive les camouflets et les démentis aux assertions de M. Norris. La province de Québec, la vieille province française de la Confédération, possède un système d'éducation où le catéchisme est en honneur et où l'on respecte la langue maternelle de l'enfant. Et ce double cachet religieux et patriotique n'a pas rétréci l'intelligence de l'enfant, ni déformé son cœur, ni refroidi son amour pour le Canada. Ce système a, au contraire, produit des générations de citoyens qui aiment leur pays, qui en respectent les lois et qui ont assez de *broadmindedness* pour accorder à la minorité protestante liberté entière en matière de conscience et d'éducation. Pendant que dans à peu près toutes les provinces canadienne les minorités ont dû se battre pour leurs droits scolaires, la minorité québécoise a vécu dans la paix, protégée à la fois par la loi et par l'esprit de justice du peuple. Voilà la leçon que le système des écoles confessionnelles et bilingues de la province de Québec donne à ceux qui dans les autres parties de la Confédération veulent exclure l'idiôme natal et Dieu de l'école sous prétèxte que c'est nécessaire pour fabriquer du *broadmindedness !*

Et nous, catholiques de cette province, nous avons conscience de ne pas mériter le mépris et la feinte pitié que M. Norris et ses disciples nous témoignent. Nous ne sommes ni des rétrogrades, ni des ignorants, ni des ratés, ni des cœurs étroits, ni des canadiens d'un spécimen inférieur. Ce n'est pas aux catholiques de cette province qu'on peut lancer de pareilles insultes avec des chances d'être cru.

Le premier collège classique de ce pays fut fondé par l'Eglise catholique ; et la supériorité de son enseignement s'est toujours maintenue depuis Mgr Provencher jusqu'à nos jours. L'une des meilleures, la meilleure école de la province, peut-être, est l'école catholique bilingue Provencher. Tout récemment deux de nos écoles bilingues rurales remportaient des succès signalés dans les concours des Ecoles Normales. Les écoles catholiques de Winnipeg, tenues debout si héroïquement, sont, par leur qualité, une réponse accablante aux jérémiades du chef de l'Opposition.

A forces de dire des bêtises, M. Norris a forcé les catholiques à s'éloigner en bloc de son parti.

Un chef de parti qui n'est pas capable de recruter autour de lui des adhérents de tous les groupes, de toutes les races et de toutes les religions autorisées par la loi, n'est pas de taille à faire un chef d'Etat.

* * * *

Pour nous, catholiques, notre attitude est claire, et elle ne saurait porter ombrage à personne qui voudra l'examiner de bonne foi. Nous ne faisons aucune chicane à ceux qui ne sont pas de notre religion et qui réclament pour leurs enfants des écoles publiques telles qu'on les entend quand on veut les distinguer de nos écoles à nous. Il y a là affaires de préférence, d'éducation et de traditions, où nous n'avons garde de pénétrer. Nous ne demandons que cette chose fort simple : le respect par les gouvernements et les partis de nos droits légaux et de nos consciences. Qu'on nous accorde cette mesure de paix et d'équité, comme les catholiques de la province de Québec accordent la paix et l'équité à la minorité de chez elle.

Qu'on nous reconnaisse légalement ce que le droit naturel nous donne, et, à notre tour, nous donnons à tous les Norris du pays l'assurance que nous enseignerons aux enfants catholiques les lettres, les sciences, le civisme canadien, la loyauté à la couronne, et le *broadmindedness !* Nous enseignerons le Credo de notre foi, mais nous enseignerons aussi aux petits enfants, comme nous l'avons toujours fait du reste, le *Maple Leaf for Ever,* le *God Save the King* et le *Domine Salvum fac Regem.*

En ce qui concerne le rayon bilingue français, M. Norris peut également rassurer son cœur préoccupé. L'anglais est enseigné chez nous. Il est bien enseigné, il doit l'être, et il le sera toujours. Nos inspecteurs, notre corps enseignant améliorent tous les jours cette partie du programme. Mais,—qu'on n'oublie pas ce *mais*-là—la langue maternelle de l'enfant sera aussi enseignée *pour elle-même.* Elle tiendra une place d'honneur au programme, et tous les Norris de la province n'ont pas le poignet assez solide pour qu'il en soit autrement.

A vendredi prochain, Messieurs !

N. B.

Le Gouvernement Sera Vainqueur

Le gouvernement gagnera au moins quarante sièges sur les quarante-neuf de la législature.

Ce sera une défaite écrasante pour M. Norris. Il n'aura pas assez de députés autour de lui pour tenir un caucus !

$200.000 POUR LES QUAIS DE SAINT-BONIFACE ET DE WINNIPEG

Le gouvernement fédéral vient d'accorder à la *Commission du port de Winnipeg et de Saint-Boniface* la somme de $200,000 pour la construction de quais sur les deux côtés de la rivière. Ce n'est que le commencement d'une longue série de travaux qui mettront les deux villes de Winnipeg et de Saint-Boniface en état de profiter des ressources naturelles immenses des régions du lac Winnipeg.

Ceci veut dire non seulement l'importation de matériaux de construction, de combustible, etc., à prix réduits, mais cela veut dire aussi un grand développement prochain de la région nord de la province.

Tous nos amis voudront bien être debout à bonne heure vendredi matin, jour de la votation, et être à leur poste pour toute la journée. Il faut donner une majorité considérable à l'Hon. M. Bernier.

Les Comtes Francais

Le comté d'Iberville est acquis au gouvernement Roblin. Les autres vont prendre le même chemin : Carillon, LaVérendrye, Ste-Rose du Lac, Morris, et, *the last but not the least,* Saint-Boniface !

L'heure est tardive et nous n'avons plus guère le temps de parler à nos paroisses. A ceux cependant qui liront notre journal avant la votation, nous envoyons un message d'amitié, de confiance et de félicitations sur la manière dont la lutte a été faite.

Nous allons a la victoire

A présent que nous arrivons à la veille du scrutin, la situation s'établit d'une façon bien claire et les résultats ne sont plus douteux : C'est la victoire, une victoire éclatante. Nous connaissons les déclarations des deux candidats en présence sur tous les points de leurs programmes, et nous avons pu apprécier l'unité de vues existante entre le gouvernement conservateur et son candidat. Nous avons en même temps constaté les divergences capitales qui existent entre le programme libéral et le candidat qui le défend et espère (ô illusion) le faire accepter par les électeurs du Comté de Saint-Boniface.

Rien que cette différence d'unité, de cohésion, d'homogénité donne à réfléchir à tout électeur sérieux.

Comment voulez-vous qu'il soit fort et imposant : le gouvernement qui se compose d'éléments disparâtes, tous d'accord pour prendre l'étiquette libérale, mais tous désunis sur les articles du programme libéral ? Cela ne peut que nous faire entrevoir des concessions réciproques : d'abord d'idées, puis de préférences, enfin de votes.

L'un, abandonnera son opposition au vote des femmes pour obtenir que son voisin ne soit plus opposé à la réforme de la législation ; un second sacrifiera sa préférence pour la fermeture des bars au sacrifice semblable que fera son vis-à-vis sur la question de l'enseignement, des écoles bilingues, et ainsi de suite. Et ce sera pour chaque clause du programme libéral même échange de concessions réciproques.

Un gouvernement ne pouvant être fort que s'il est uni, quel avenir d'autorité nous promettrait pareille assemblée? Le candidat conservateur, au contraire, a fait franchement et volontairement la déclaration suivante: Je me rallie entièrement et complètement au programme de mon chef sans retrancher, ni discuter même, aucun mot de ce programme. Voilà qui est net, franc et catégorique.

Les électeurs d'ailleurs ne se laisseront pas influencer par des déclarations de préférences personnelles des candidats, car ces préférences sont détruites par les déclarations de parti faites par le chef du camp libéral. Le candidat libéral du Comté de Saint-Boniface aura beau me jurer de la pureté et de la sincérité de ses intentions. Je n'hésiterai pas un instant à le croire, mais cela ne me fera pas oublier la lettre de M. Norris, son chef, à M. Lyons, et cela me suffira pour affirmer qu'il sera impossible à M. Delorme, malgré sa bonne volonté, d'enrayer le courant qui emporterait et l'enseignement bilingue et l'enseignement catholique de nos écoles.

A cela je m'opposerai toujours de toutes mes forces, quoiqu'il puisse m'advenir, car si j'ai juré soumission et obéissance au Roi d'Angleterre et aux lois anglaises lors de ma naturalisation, j'entends que cette obéissance s'arrête, dut-il m'en couter la vie : à ma foi, à mes croyances et à ma langue.

Les électeurs ont compris comme moi la clarté de la situation et se sont rendu compte de la nécessité de conserver le gouvernement dont le candidat embrasse si complètement le programme. C'est pourquoi je criais en commençant : Victoire. Je le répète, les résultats de l'élection ne peuvent être douteux, ce sera dans notre comté une grande victoire conservatrice.

EDMOND LEROUX.

L'HONORABLE JOSEPH BERNIER



Le vainqueur de demain

AMIS DU GOUVERNEMENT ROBLIN, VOTEZ A BONNE HEURE, VENDREDI MATIN.

Le député d'Iberville

Nos félicitations à notre ami, M. Aimé Bénard, qui aura l'honneur d'être le premier député élu de la nouvelle législature du Manitoba. Son adversaire, M. Picard, de St-Eustache, s'est retiré au dernier moment en disant qu'il ne voulait pas perdre plus de temps et plus d'argent dans une lutt inutile. On pensera ce qu'on voudra, mais nous croyons que M. Picard a bien fait. Les trois-quarts au moins des candidats de l'Opposition s'apercevront le 10 au soir qu'il aurait mieux valu pour eux imiter le candidat de l'Opposition dans Iberville.

Nous félicitons M. Bénard de son succès. Il est à remarquer que le député d'Iberville, malgré les attaques furieuses qu'on a parfois faites contre lui, a toupjours emporté ses élections haut la main.

NOTES POLITIQUES

Le Secrétaire Provincial a comme acquis le suffrage de la plupart des Français établis à Saint-Boniface. C'est pour nous une satisfaction particulière que de faire cette constatation. *Le Manitoba* est, on le sait, un fervent admirateur du *Sang Gaulois.*

* * *

Les électeurs Belges donneront à l'Hon. M. Bernier une majorité considérable—la presque totalité de leurs votes.

Les Assemblées de M. Bernier.

L'assemblée tenue par l'Hon. M. Bernier, à Saint-Boniface, lundi soir, a été comme du reste, toutes les autres réunions à travers le comté, une magnifique démonstration.

Le ministre français était en verve ; une heure et demie durant il a expliqué avec éloquence le programme du gouvernement devant un auditoire si nombreux que la salle avait peine à le contenir.

M. l'échevin Marion et M. A. Potvin ont apporté au Secrétaire Provincial l'appoint de leur parole autorisée et convaincante.

Ce soir, M. Bernier tiendra une assemblée au Lyric Théâtre, à Norwood.

La majorité du Secrétaire Provincial dans le comté sera la plus forte de toute sa carrière.

Dans Norwood

Norwood va donner à l'Hon. M. Bernier une belle majorité.

Le Secrétaire Provincial compte à Norwood de nombreux et dévoués amis personnels ; le gouvernement Roblin y possède ses plus enthousiastes partisans.

Le Sang Gaulois

XXXV

ESPRIT LE MAT

(1900)

"Le dimanche 29 avril 1900," écrit Edmond Neukomn, "une séance émouvante réunissait dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne une société qu'on n'est guère habitué à rencontrer sous la coupole où planent les grandes ombres du cardinal de Richelieu et de l'abbé de Gerson.

On n'y couronnait ni les lettres, ni la science, ni le droit ou la thérapeutique. Au bureau trônaient, à la place des doctes professeurs habituels, de brillants officiers, l'élite de nos états-majors de la flotte, et, dans les rangs de l'assistance s'encastrait modestement une phalange de braves gens, à la démarche hésitante, étriqués dans des vêtements luisant neuf, sur lesquels se détachaient des rangées entières de médailles d'or et d'argent.

Ces braves gens, c'étaient les héros de la mer, les sauveteurs auxquels la *Société centrale de Sauvetage des naufragés* distribuait, avec une pompe inusitée, les prix qu'elle réserve aux plus intrépides d'entre les onze cents matelots et les milliers d'agents, douaniers et autres marins attachés à ses cinq cents postes français de porte-amarres établis sur tous les points dangereux des côtes."

Depuis sa création, en 1886, cette société a enfanté des prodiges. Grâce à elle, les courages isolés jusqu'alors ont pû se grouper, agir avec méthode, et accomplir des prouesses refusées aux initiatives privées.

C'est à leur poste, toujours prêts à sacrifier leur vie, qu'il faut les voirs ces vaillants sauveteurs ; peu leur importe les colères terribles de l'Océan ; peu leur importe la nature du péril ou la nationalité du bâtiment et des hommes à sauver.

Dans les mugissements de la tempête, le canon d'alarme a tonné. Il fait nuit, on ne voit pas à un pied devant soi. La trompe appelle à leur poste les matelots. La mer est démontée ; les vagues viennent se briser avec un fracas de tonnerre contre les récifs. Peu importe ! "Un navire est en détresse ; cela suffit. Les sauveteurs se lèvent, s'habillent en toute hâte. Les femmes ne cherchent pas à les retenir : elles savent qu'ils vont au devoir, et leur devoir à elles est de ne leur montrer ni larmes, ni faiblesse.

Le canot est lancé et ils partent.

Perdus dans la nuit sinistre, ils s'élancent à travers l'écume blanche, fouettés par le vent, la mer, la pluie, la neige, courbés sur la lame qui, à chaque instant les inonde, assourdis par la grande voix de l'Océan qui gronde et les sifflements de l'ouragan. Où vont-ils ?...... "

Peut-être à la mort. Qu'importe !

Si grâce à Dieu la catastrophe est écartée, les survivants du navire en détresse sont, jusqu'au dernier recueillis les uns après les autres à bord du canot de sauvetage, à moitié nus, ruisselants d'eau glacée. On les soigne, autant que possible ; mais on songe aussi aux autres qui, peut-être sont aux alentours, encore vivants, accrochés désespérement à une épave, et c'est l'extrême récompense de ces braves gens, si tout à coup ils aperçoivent à demi submergé, donnant encore signe de vie, soutenu par une planche, un infortuné naufragé.

Alors on retourne, par une mer plus furieuse que jamais, vers la grève où toute la population attends dans l'angoisse. Combien de vivants? de morts? Les femmes chantent un cantique à Notre-Dame-du-Bon-Secours, patronne des marins. Pour les hommes, par métier guère portés à s'enthousiasmer, heureux seulement du devoir accomplis, un serrement de main, un propos réconfortant suffisent, et tout est dit !

* * *

Il fut long, le défilé de ces actes d'héroisme—lors de cette séance du 29 avril 1900 !

"Le dernier venu," écrit Edmond Neukomn, "pionnier de la première heure, *Esprit Le Mat,* acclamé en cette mémorable journée, ne compte pas moins de vingt sorties à son actif. Il a, dans ces occasions sauvé la vie à soixante-six personnes. En plus, il s'est jeté vingt-deux fois à l'eau pour secourir des gens qui se noyaient...

Les croisières de sauvetage de Le Mat tiennent parfois du roman.

En 1884, en présence de l'impossibilité absolue, vu l'état de la mer, d'accoster le vapeur anglais *Bellemore,* Le Mat se fait élonger une ligne au corps, se jette à l'eau et parvient à se hisser à bord du paquebot désemparé, qu'il arrive, par une manœuvrehabile de pilotage, à faire se maintenir et à gagner Roscoff, remorqué par le canot de sauvetage. Une autre fois, cinq ans plus tard, c'est le vapeur français *Vendée* qui est cause d'une expédition sans égale. Là, l'héroisme et la persévérance des sauveteurs atteignent les hauteurs du prodige.

Le 3 février, vers le soir, le sémaphore de Batz signale un vapeur en détresse dérivant sur l'île de Retz. Le temps est affreux. Cependant le canot mis à l'eau fait route à l'aviron pour essayer d'atteindre l'entrée ouest du chenal. Deux heures durant l'équipage lutte et fait des efforts désespérés pour doubler la pointe du fort Lacroix, mais la force des grains de grêle et de neige est telle que le bateau ne peut avancer. Le Mat voyant ses canotiers exténués, se décide à revenir à l'abri de la jetée pour leur donner du repos, remplacer les plus fatigués et attendre le renversement du courant.

Vers dix heures, nouvelle dépêche, terrible dans sa concision : *Perte presque certaine.* En toute hâte on reprend la mer. L'ouragan s'est déchaîné dans toute sa fureur. A deux heures de la nuit, on atteint la pointe ouest ; mais, dans les ténèbres, impossibilité absolue de franchir les brisants de la passe. Il faut attendre le jour,—au milieu de quelle anxiété ! Enfin, à la première clarté, on aperçoit le vapeur coulé dans les récifs du roc. Sa mâture émerge au-dessus de la pleine mer ; son fanal de

(A suivre sur la 8ème page)

REVUE DE LA PRESSE

AU MANITOBA

(La Patrie)

Le *Daily News*, de Brandon, Man., est un organe libéral à tout crin. Il n'y a rien de bon que dans les rangs de son parti. Il demande donc que le gouvernement Roblin soit battu et que Sir Rodmond Roblin, l'un des hommes d'Etat les plus remarquables du pays, soit à jamais chassé du pouvoir.

Ce qui scandalise le plus le *Daily News*, c'est l'amitié qui existe entre le premier-ministre conservateur du Manitoba et l'Archevêque de Saint-Boniface. "Ces deux hommes, dit-il, conspirent pour doter notre province d'écoles séparées." Et il poursuit ainsi :

"Inutile de battre la campagne pour se convaincre que l'archevêque Langevin et M. Roblin ont délibérément conspiré pour imposer des écoles séparées au Manitoba et les amendements Coldwell ont été le résultat de leurs efforts."

"Il n'y a aucun doute que si le gouvernement Roblin revient au pouvoir, Mgr Langevin et M. Roblin réussiront à nous imposer leurs écoles séparées."

* * *

APRES LA BATAILLE

(Le Droit)

Nous voilà enfin rendu à la fin de la lutte électorale qui pour nous, Canadiens-français doit avoir une portée si grande sur nos destinées. La bataille a été rude, nous y avons mis toute l'énergie possible; nous avons porté des coups aussi rudes que possibles, et nous en avons reçus; mais nous sortons de la lutte, conscients d'avoir fait notre devoir et bien disposés à continuer coûte que coûte la lutte pour la revendication de nos droits et sur tous les terrains.

Extraits du Discours-Programme de Sir Rodmomd Roblin

. . . .

FINANCE

Examinons maintenant ce que le gouvernement se propose de faire, et ce qu'il a fait. Ainsi que vous l'avez entendu de la bouche de l'honorable Trésorier Provincial, ce soir, les finances du Manitoba n'ont jamais été aussi bonnes qu'elles le sont actuellement. Au lieu d'avoir six ou sept cents mille piastres de revenu, comme quand nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons presque autant de millions; par conséquent, il est difficile de pouvoir demander mieux sous ce rapport.

LE MANITOBA AGRANDI

Au sujet du Manitoba agrandi, je pourrais parler pendant deux heures, et je n'aurais pas encore fini. Le Manitoba avait une superficie de cinquante-et-un milles carrés lorsque nuos fûmes appelés à former le gouvernement, et nous avons combattu de telle sorte que nous avons aujourd'hui deux cents cinquante-cinq milles carrés de territoire. (Applaudissements.) Notre territoire commence à la frontière internationale et est borné au nord par la Baie d'Hudson. Nous nous proposons de construire un chemin de fer à travers ce pays du nord. De cette manière nous utiliserons les pouvoirs d'eau, nous manufacturerons le bois, nous mettrons des colons sur le sol arable, nous établirons de vastes pêcheries qui donneront au marché le splendide poisson qu'on trouve dans le nord; nous développerons les ressources minérales, qui sont probablement énormes. Nos amis de l'opposition n'ont rien à offrir sur tout cela. Pour eux il suffirait de bouleverser le régime actuel, et peu importe les développements du pays !

CHEMINS DE FER

Nous avons une politique bien définie au sujet des chemins de fer. Nous avons construit déjà tout près de deux mille milles de voies ferrées dans cette province. Nous nous proposons d'en construire de nouvelles, entre 500 et 600 milles, de manière à ce que tous les habitants de cette province puissent avoir leur voie ferrée. Nous avons fait cela sans qu'il en coûte à la population du Manitoba une seule piastre. J'insiste là-dessus. Et nous avons été combattus pouce par pouce par nos amis de l'opposition sur ce terrain !

Vous me demandez: Ont-ils au moins une politique de chemins de fer? Pas une ligne. Lisez leur programme, ils n'ont qu'une chose à dire ; Si les femmes votaient, nous n'aurions pas besoin de développement matériel. (Applaudissement et rires.) Nous allons continuer notre politique de chemins de fer, avec votre approbation, aussi énergiquement que nous l'avons fait dans le passé.

. . . .

MARCHES PUBLICS ET ABATTOIRS

Un des articles du programme du gouvernement Roblin a été de construire un Marché Public dans la ville de Winnipeg pour l'industrie du bétail. Nous avons élaboré notre projet, avec soin, méthodiquement, et nous l'avons accompli également avec une grande attention. Nous avons un Marché Public pour le bétail dans Winnipeg. (Les cours à bestiaux de Saint-Boniface). L'entreprise a couté un million de piastres. Cette institution peut recevoir le bétail et en dispenser. Notre politique est d'établir un abattoir; les cultivateurs pourront y envoyer leur bétail, le tuer et le mettre en réfrigération si le prix du moment n'est pas suffisant. Cela sera fait. Nous avons voté $500,000 à la dernière session pour la première bâtisse et nous nous attendons d'avoir un abattoir d'un million de piastres d'ici à deux ans; nous y ajouterons jusqu'à ce que nous ayons des Marchés et des Abattoirs égaux, sinon plus grands, que ceux de Saint-Paul, au sud d'ici. Nos amis de l'opposition n'ont rien à dire là-dessus. L'industrie du bétail au Manitoba, ils n'y tiennent pas !

. . . .

UN EMPIRE DE L'OUEST

Les pionniers du Manitoba, français et anglais, ont placé les bases de notre progrès et de notre développement. C'était, la plupart d'entre eux, les fils vaillants des provinces de l'est du Dominion. Ils sont venus ici, et avec une ténacité têtue, une énergie infatigable, avec la détermination de faire quelque chose, ils ont prouvé qu'on pouvait fonder un empire de l'ouest. Un grand nombre sont morts, honorés dans leur vie, regrettés dans leur mort. Un grand nombre demeurent, pour dire les difficultés des débuts et se réjouir des victoires et des progrès accomplis plus tard. Comme résultat de ces victoires la bonne nouvelle a été semée aux quatre vents de la terre. Des milliers de colons ont été amenés ici, colons désireux de profiter de nos champs fertiles, de notre climat qui donne la santé, de notre pays qui donne la richesse. Ils sont venus, et ils viennent encore chaque année de toutes les parties de l'Europe. Ils sont étrangers à notre langage, à nos habitudes de vivre et à nos institutions, mais ils ont cependant de l'instruction, de la force physique, de l'intelligence, le courage qui ne connaît pas la défaite. (Applaudissements.) Nour leur tendons les bras parce que nous avons besoin du travail de leurs mains, nous avons besoin d'eux pour labourer, nous avons besoin d'eux pour exploiter nos ressources, nous avons besoin d'eux pour nous aider à développer ce grand pays. Je regrette de dire qu'il y en a parmi nous qui sont si étroits et dont la vision est si limitée que chaque effort fait par le gouvernement pour bien traiter les colons venus des autres pays, pour leur faire sentir qu'ils sont ici chez eux, pour leur prouver qu'ils peuvent participer à toutes nos institutions civiles, a été critiqué par nos adversaires d'une manière déraisonnable et qui manque absolument de tolérance.

UN MANTOBA UNI

Ce que je désire pour ma province, c'est un Manitoba où il y ait de l'harmonie. Ce fut ma politique depuis que je suis entré dans la vie publique. C'est encore ma politique. C'est la politique du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Dans cette campagne on a essayé, comme on l'a fait dans le passé, du reste, de soulever les préjugés, de créer des divisions, des jalousies et de la défiance entre les différentes races et nationalités ; mais une victoire gagnée, si elle pouvait l'être avec une pareille politique de désunion, amènerait, en fin de compte, du discrédit sur la tête des vainqueurs; elle ruinerait la province. Le parti auquel je préside dans le Manitoba ne veut pas de ces sortes de victoires.

Mon gouvernement gagnera, cette fois encore, la victoire des institutions parlementaires, la victoire du progrès dans la législation, la victoire de l'administration honnête, le triomphe du *fair-play*, le triomphe des droits égaux et de la justice qui sont comme la fondation de la puissance et du progrès britanniques.

AMIS DU GOUVERNEMENT ROBLIN, VOTEZ A BONNE HEURE, VENDREDI MATIN.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

AVIS

AVIS est donné par les présentes que Alma Maud Lawson, de la Cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, femme mariée, fera demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session dans le but d'obtenir son droit de divorce d'avec son mari, Walter George Lawson, commis, de la Cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, pour motifs d'adultère et mauvais traitements.

Daté à Winnipeg, province du Manitoba, ce 15ème jour de juin 1914.

ALMA MAUD LAWSON.

35-49

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

De par le Monde

A propos de l'assassinat de l'Archiduc François Ferdinand

Condoléances

Rome.—Le roi Victor-Emmanuel et le pape Pie X ont envoyé des messages de condoléances à l'empereur d'Autriche. Le saint-père, à l'occasion de la fête de saint Pierre, devait donner une réception et 10,000 invitations avaient été faites. Cette réception n'aura pas lieu. On sait que récemment, le Vatican et la Serbie ont signé un concordat et l'on croyait que ce concordat diminuerait l'hostilité des Serbes à l'égard des Autrichiens.

La loi martiale est proclamée

Sarayevo, Bosnie.—La loi martiale a été proclamée dans le district de Sarayevo.

C'est la conséquence de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand et de la duchesse de Hohenberg.

Douleur du Kaiser

Berlin. — L'empereur Guillaume, qui est à Kiel, a manifesté le plus profond chagrin en apprenant l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand et de son épouse. Tous deux étaient, en effet, en très bons termes.

Toutes les fêtes occasionnées par les régates ont été contremandées. Sur tous les navires de guerre, allemands et britanniques, les pavillons ont été hissés à mi-mat.

L'empereur a décidé de quitter Kiel et de se rendre à Vienne pour présenter ses sympathies à l'empereur François-Joseph et assister aux funérailles de l'archiduc et de la duchesse.

Par toute l'Allemagne, la nouvelle a causé du chagrin; le prince et la duchesse y étaient fort aimés.

D'après une dépêche de Sarayevo, le gouvernement de Bosnie aurait averti l'archiduc de se faire escorter avec toutes les précautions possibles, à cause du ressentiment contre l'Autriche.

L'Europe effrayée

L'héritier de la couronne d'Autriche était une personnalité intéressante, mais, somme toute, assez troublante. Son ambition de créer une plus grand Autriche, unie à son ardent désir de devenir un prince populaire, ce qui lui permettait de faire, sans trop de difficultés, de sa femme une impératrice et de son fils aîné un prince héritier, constituait un réel péril pour le maintien de la paix. La monarchie dualiste qui depuis le désastre de Sadowa, pratiquait une politique de prudence et de recueillement, est devenue aujourd'hui un objet de sérieuse inquiétude pour l'Europe. Il n'est pas douteux que c'est à partir du jour où l'archiduc François-Ferdinand a tenu dans la monarchie une place prépondérante que l'Autriche-Hongrie a étonné et effrayé l'Europe.

Un dirigeable Français transporte huit passagers

Toul, France. — L'adjudant Vincenot, le fameux ballon militaire dirigeable français, piloté par Georges Goux et emmenant avec lui huit passagers, a établi un nouveau record mondial de navigation continue par dirigeables. Il est demeuré en l'air durant trente-cinq heures et vingt-cinq minutes.

L'Adjudant Vincenot parti de Toul, couvrit un large circuit, y compris Paris, audessus duquel il passa.

Le dirigeable allemand Zeppelin L-3 avait établi le record précédent en mai dernier, dans un vol Friedrichsafen à Berlin, en trente-quatre heures et cinquante-neuf minutes. Le Zeppelin L-3 mesure plus de 25,000 mètres cubes et l'Adjudant Vincenot 9,000 mètres cubes.

Le Roi la Reine et les Suffragettes

Londres.—Les suffragettes ont déjoué la police récemment et ont bombardé le roi et la reine, qui allaient faire leur promenade quotidienne dans Hyd ePark, de littérature féministe.

L'ombrelle de la reine a subi une pluie de projectiles et le chapeau du roi, irrévérencieusement atteint, a penché comiquement sur le côté. La police a opéré l'arrestation de deux femmes qui se sont débattues comme des diablesses.

Guerre aux rats à la Nouvelle-Orléans

Nouvelle-Orléans.—Pour empêcher une épidémie de peste bubonique, les autorités ont, récemment déclaré la guerre aux rats. Plus de six mille pièges ont été tendus dans le quartier où récemment la peste a fait des victimes.

Les plus grandes mesures de précaution seront prises.

Heureux sauvetage

Londres.—Les 1,016 passagers du steamer *California*, de la ligne Anchor, qui s'est échoué, le soir, au large de l'île Tory, au milieu du brouillard, ont été recueillis par le steamer *Cassandra* de la ligne Donaldson et un garde-côte.

Le *California*, qui avait quitté New-York pour Glasgow, est dans une position dangereuse, mais on croit qu'il sera bientôt remis à flot.

Huerta se fixerait à Toronto

Toronto.—On dit que le général Victoriano Huerta viendra s'établir avec sa famille et quelques-uns de ses partisans, dans la ville de Toronto, quand les médiateurs auront terminé leur tâche.

Une rumeur annonce que le président provisoire du Mexique est sur le point de démissionner et qu'il est prêt à fuir pour échapper à la mort.

Anarchistes Italiens

Rome.—Le gouvernement continue sa campagne contre les meneurs anarchistes qui avaient essayé de proclamer la révolution sous le fallacieux prétexte d'une grève générale du travail.

Dix chefs du parti ouvrier ont été arrêtés, sous l'inculpation d'avoir excité le peuple à la révolution.

D'autres anarchistes ont été emprisonnés. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre quantité d'individus.

L' "America" s'envole avec sept passagers

Hammondsport, N.Y. — Avec ses nouvelles améliorations, consistant en l'élargissement de sa surface hydroplane, l'*America* a tenté samedi son troisième essai qui sera sans doute le dernier, d'après l'avis de tous les experts.

Sept personnes se trouvaient à bord du navire aquatique, qui portait un surcroît de 220 livres de lest.

A la descente, le lieutenant Porte s'est exprimé en ces termes: "Nous avons élevé dans les airs un poids plus que double de celui qui a été transporté par aucun aéroplane, l'essai donne donc des résultats on ne peut plus satisfaisants et assure le succès de la traversée. Le navire peut faire facilement le voyage d'ici à Terreneuve. Là le grand pas est fait, nous embarquerons toute notre cargaison de combustible et nous arriverons sûrement aux Acores."

L'essai splendide de samedi a brisé tous les "records", jamais un navire flottant n'avait atteint une telle hauteur, portant un poids aussi fort, considérant la division de la charge par pouce carré.

De plus, M. Curtis, le constructeur, ajoute que l'essai n'est pas final, et que l'hydro-aéroplane ne partira pas avant d'avoir subi la dernière épreuve, poussant le poids qu'il peut transporter à ses dernières limites.

La limite de poids était le grand obstacle qui s'opposait au succès de la traversée de l'océan par l'*America*, aujourd'hui toutes les difficultés sont surmontées et le succès semble assuré.

Un prix de $50,000 donné par la France

Paris.—Le prix de $50,000 offert par le département de la guerre pour le concours d'aviation du 18 juin, a été gagné par Elmer M. Sperry, de New-York, inventeur du "stabilisateur automatique qui porte son nom. Il s'agissait, au concours, d'établir la valeur des stabilisateurs. C'est un aéroplane Curtiss, pourvu d'un stabilisateur Sperry qui a accompli la meilleure course. Le second prix, soit $20,000, a été accordé à la compagnie d'aéroplane Paul Schmidt.

Mme Caillaux devant la Cour d'Assises

Paris.—Mme Caillaux, qui est accusée d'avoir assassiné M. Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, a comparu devant M. Louis Albaniel, président de la cour d'assises, le 4 juillet dernier.



Les Suffragettes et le président Wilson

Washington.—En déclarant de nouveau que la question du vote des femmes ne pouvait pas être tranchée par le gouvernement fédéral, mais seulement par les Etats, le président Wilson a provoqué une grande agitation dans les rangs des suffragettes composant une délégation.

Devant les insistances répétées des féministes, le président, ne voulant pas revenir sur sa déclaration, se contenta de leur tourner les talons et regagna ses appartements.

La plupart des femmes venues à la Maison Blanche espéraient serrer la main du président mais M. Wilson ne leur en donna pas l'occasion.

AMIS DU GOUVERNEMENT ROBLIN, VOTEZ A BONNE HEURE, VENDREDI MATIN.

AVIS PUBLIC

OFFICE DES TERRES DU DOMINION, DISTRICT DE DAUPHIN

AVIS public est donné par les présentes que, à partir et après le 3ème jour du mois d'août 1914, les terrains suivants seront ouverts pour homesteads au bureau des terres de Dauphin et à la sous-agence du district.

Tous le sterrains obtenables dans le Towship 38 Rang 24 Ouest du 1er M. et le Township 54 Rang 27 Ouest du 1er M.

TOWNSHIP 53 RANG 27 Ouest 1er M.

La ½ Ouest du 6; la ½ Ouest et le ¼ NE. du 7; la ½ Nord du 9; la ½ Ouest du 15; les sections 16-17-18-19-20-21 en entiers; les ¼ Ouest et NE. de la section 22. En entiers les sections 27-28-30-31-32-33-24; la ½ Ouest et le ¼ NE 35; la ½ Nord du 36.

TOWNSHIP 55 RANG 26 A L'OUEST DU 1er M.

La ½ Nord du 1; ¼ NE du 2. En entier les Sections 12-13-14. La moitié Est du 15. La ½ Est du 22; l'Est du Lot 1. En entier les Sections 23-24-25. Le ¼ NE du 26. La Section 36 en entier.

TOWNSHIP 58 RANG 26 OUEST 1er M.

Sections 1-2-3 en entier, la demie Est et le ¼ SO du 4; la demie Sud du 5; la ½ Sud du 6; la demie Est du 9. En entier les Sections 10-12-13-14-15; la moitié Est du 16. La moitié Est du 21. En tiers 22-23-24; le SO du 25; la moitié Sud du 27.

E. WIDMEYER,
Agent des Terres du Dominion.

36-38.

AVIS

CONCERNANT LA SUCCESSION DE DESIRE FISETTE, décédé

AVIS est par les présentes donné conformément aux dispositions du "Manitoba Trustee Act", à tous les créanciers et à toute personne ayant des réclamations contre la succession du dit Désiré Fisette, qui mourut dans la Cité de Saint-Boniface, au Manitoba, le ou vers le 27 mai, A.D., 1914, et dont l'exécution du testament a été remise à Philomène "Brisette" Fisette, de la Cité de Saint-Boniface, au Manitoba, veuve, par la Cour de Surrogation de Saint-Boniface, d'envoyer poste payée ou par remise au bureau de Joseph Alexandre Beaupré, à 308 Bloc McIntyre, dans la Cité de Winnipeg, au Manitoba, le ou avant le 30ième jour de juillet, A.D., 1914, leurs noms et leurs prénoms, adresses et identifications et, par écrit, les détails complets de leurs réclamations et une déclaration de leurs comptes, la nature des garanties, s'il y en a, en leur possession et cela dûment vérifié par une déclaration selon les statuts.

Qu'avis soit pris qu'après le 30ième jour de juillet, A.D., 1914, la dite Philomène "Brisette" Fisette, administrera les biens du dit Désiré Fisette, décédé, par les partis qui y auront des droits ne tenant compte que des réclamations qu'elle aura alors connues et qu'elle ne sera responsable d'aucune créance ou partie de créances d'une personne ou des personnes dont elle n'aura pas reçu avis à cette date.

Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 18ième jour de juin, A.D., 1914.

Philomène "BRISETTE" FISETTE,
Exécutrice.
Par J. A. BEAUPRE,
son Procureur.

34-35



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead —y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. COREY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Abonnez-vous au "MANITOBA"

$1.00 par année

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 39

(*Suite*)

"Maintenant si l'on offre à l'esclave de lui vendre une heure de son travail par jour, pour cinquante dollars, il ne sera pas effrayé par la somme. Car il n'y a pas un nègre qui ne puisse facilement mettre de côté cinquante dollars tous les ans. D'abord, tous les dimanches lui appartiennent, ce qui lui permet de gagner un dollar par chaque dimanche; ensuite il en est peu qui ne puissent économiser sur le produit de leur petit jardin, et sur la vente de leurs volailles. Les premières heures seront les plus difficiles à acheter; à mesure qu'ils auront plus d'heures libres, ils pourront bien plus vite réaliser les cinquante dollars nécessaires à la libération de chacune des heures restantes.

"Quand une fois on aura fait comprendre aux nègres qu'aussitôt qu'ils auront racheté leurs douze heures de travail, ils seront libres; je n'ai aucun doute qu'ils ne se mettent tous à l'œuvre, et de bon cœur, pour commencer le rachat graduel de leur liberté."

—Quand un nègre aura acheté une heure, demanda quelqu'un de l'assemblée, devra-t-il néanmoins continuer à travailler les douze heures par jour, jusqu'à ce qu'il ait accompli le rachat de ses douze heures de travail ?

—Non, répondit Pierre de St-Luc, cette heure libre appatriendra à l'esclave qui l'emploiera à travailler comme bon lui semblera, en donnant néanmoins la préférence à son maître, qui le paiera. Le maître ne saurait s'en plaindre ayant en ses mains les $50, qui représentent la valeur de cette heure de travaiel.

"Et, afin de ne créer aucune confusion, je serais d'opinion que la dernière heure de la journée fut la première libérée; ainsi de suite en commençant à retrancher les dernières.

—Ne pensez-vous pas, M. de St-Luc, reprit le premier interlocuteur, que les nègres ne craignent, qu'après avoir payé leur $50, leur maître leur refuse leur heure libre; et que cette crainte ne les empêche de travailler à leur rachat ?

—Cette crainte, répondit le capitaine, pourrait en effet empêcher les nègres d'avoir confiance en leur émancipation future, s'ils la voyaient laissée entièrement à la promesse du maître; c'est pourquoi je suggèrerais, pour la satisfaction du maître et de l'esclave, que le payement fût fait entre les mains du régistrateur de la paroisse, qui serait autorisé à l'enregistrer et à en donner certificat à l'esclave.

—Mais si le maître, après avoir touché l'argent, refusait ensuite la libération ?

—Quant à cela, il n'y a pas de doute que le maître pourrait refuser la libération, à moins qu'il n'y eut une loi de passée à cet effet. Si le plan que je vous ai soumis rencontre la faveur du public, il faudra demander à la législature une loi qui règle les dispositions et les formalités du rachat graduel des heures de travail.

—Je vois une autre objection, dit un second planteur; le nègre, qui est naturellement indolent et paresseux, sedira à lui-même: "A quoi me servira de racheter une heure, deux, trois ou quatre heures, si je meurs, je perdrai tout et j'aurai donné mon argent pour rien ?" Cela seul l'empêchera de travailler à son rachat.

—Le nègre, continua Pierre de St-Luc, ne sera pas arrêté par cette crainte, car chaque certificat que lui aura donné le régistrateur sera la représentation d'une valeur de $50, et ce certificat étant une véritable valeur de $50 sera la propriété privée de l'esclave qui pourra le léguer à qui bon lui semblera. Bien plus, je serais d'opinion que ces certificats pourraient être donnés ou négociés; pourvu qu'ils ne pussent être donnés qu'à un parent de l'esclave, ou négociés qu'entre les esclaves et au pair, et ce du consentement des maîtres.

"Vous sentez bien que lorsque j'ai dit que chaque certificat représenterait une valeur de $50, c'était dans la supposition que la valeur du nègre, qui l'aurait obtenu, aurait été estimée à $600. Si la valeur était plus grande, le certificat serait en proportion; ce qui serait facile à déterminer, en l'exprimant sur le certificat."

—Si je comprends bien, dit le premier interlocuteur, chaque certificat représente la valeur d'une heure de travail, mais comment ce certificat pourrait-il représenter la valeur d'une heure de travail pour un nègre qui vaudrait une plus grande somme, s'il lui était transporté ?

—Dans ce cas, le certificat, représentant aussi une somme fixe qui est sa valeur absolue, servirait à déterminer sa proportion à la valeur du nouvel acquéreur du certificat. Par exemple, en supposant que le certificat fut de $50, il représenterait une heure de travail pour un nègre dont le prix serait de $600; comme ce certificat ne représenterait qu'une demi-heure de travail pour un nègre valant $1200; comme il représenterait deux heures de travail pour celui qui ne vaudrait que $300.

—Mais comment reconnaîtrait-on que le certificat a été transporté en due forme ?

—Ceci, répondit le capitaine, est une affaire de pur détail. Il suffirait que le transport en fut fait par-devant le régistrateur qui, sur son régistre ainsi que sur le dos du certificat certifierait la transaction, la date et les noms des parties contractantes, ainsi que i consentement des maîtres.

—Je trouve le plan assez raisonnable en théorie, reprit le second interlocuteur, mais en pratique je suis presque certain qu'il ne réussira pas. Il y a une chose néanmoins que je ne trouve pas juste pour le propriétaire. C'est que le nègre qui meurt ait le droit de transmettre ses certificats à un autre esclave, qui par là se trouverait avoir racheté une grande partie de son temps par le travail d'un autre. N'est-ce pas déjà assez que le maître fasse une grande perte, par la mort de son esclave, sans que cet esclave lui en fasse subir encore une autre après sa mort, en libérant un autre esclave de tant d'heures de travail ?

Le capitaine ne put s'empêcher de sourire à l'objection un peu spécieuse du planteur qui semblait avoir fait une forte impression sur les auditeurs.

"Il paraîtrait en effet qu'il n'est pas juste, mes amis, que le maître doive souffrir et par la mort de son esclave et par son legs; mais si nous examinons un peu nous verrons qu'il ne souffrira rien de plus.

"D'abord, d'après notre système actuel, quand un nègre meurt, nous perdons bien son travail et nous n'avons pas à nous en plaindre; de plus, s'il ne lègue pas de certificat, il ne nous en a pas payé la valeur en bon argent dont nous avons joui et qui nous reste.

—C'est vrai, répondirent plusieurs voix.

—Oui, mais je suis certain que le système ne fonctionnera pas. Quant à moi, je l'aimerais assez bien, mais je suis sûr que les nègres ne s'en occuperont pas.

—Eh ! bien, mes amis, continua Pierre de St-Luc, je suis décidé à essayer ce plan; si les nègres n'en font pas de cas, je serai tout aussi avancé que je le suis maintenant; s'il réussit, j'espère que j'aurai occasion d'en être satisfait. Mais comme je vous l'ai dit, avez-vous aucne objection à ce que j'en fasse l'essai parmi mes nègres ?

—Pas du tout, pas du tout, M. de St-Luc; au contraire, nous serons fort aise de voir comment votre plan fonctionnera.

La conversation prit alors un caractère général; et, quelques instants après, l'assemblée se sépara, les uns blâmant, les autres approuvant le plan du capitaine, mais tous consentant à le laisser essayer avant d'en venir à une opinion définitive.

Le capitaine, de son côté, retourna à la Nouevlle-Orléans, décidé plus que jamais à mettre à exécution son plan d'émancipation et de rachat graduel.

CHAPITRE XXXII

NOLLE PROSEQUI

Le docteur Rivard, sous la garde de Lauriot avait été conduit chez lui, au sortir de la Cour des Preuves; de là i lfut transporté à la prison commune du district, où Pluchon, la mère Coco, et ses deux fils Léon et François se trouvaient incarcérés.

Pluchon avait été mis dans une chambre assez propre, moyennant une petite somme qu'il devait payer par semaine. Cette chambre était située dans les dolles. Les dolles occupaient le troisième étage d'une des ailes de la prison. Un corridor long et spacieux divisait cette partie de la prison en deux ; de chaque côté, des chambres bien aérées, mais avec des barreaux aux fenêtres, meublées convenablement, avec de bons lits, étaient réservées à ceux des prévenus qui pouvaient payer deux dollars par semaine. Le mot dolles venait des deux dollars qu'il fallait payer pour prix du loyer de ces chambres. Une grosse porte en fer, à grille, fermait le corridor. Le jour, les portes des chambres des dolles restaient ouvertes, pour permettre aux détenus de se promener dans le corridor et de converser ensemble; le soir après la visite, le géolier fermait la porte à clef.

Le docteur Rivard, en apprenant que Pluchon était prisonnier, n'eut plus de doute que ce ne fut lui qui l'avait dénoncé. Pluchon seul connaissait sa culpabilité; aucun autre n'avait des preuves positives contre lui. Aussi cette nouvelle le frappa-t-elle douloureusement; cependant elle ne l'abattit pas.

Il était quatre heures de l'après-midi quand le docteur entra dans la prison . Il avait d'abord demandé à rester quelque temps dans un salon d'attente, jusqu'à ce que M. Duperreau, son avocat, qui était allé faire préparer les papiers nécessaires pour le faire admettre à caution, fut arrivé; mais quand il eut appris que Pluchon occupait une des chambres des dolles, il changea d'idées, et demanda à être aussi placé dans les dolles.

—Je vais aller voir s'il y en a une de prête, lui dit un des guichetiers; je crains bien qu'elles ne soient toutes occupées.

—Tu n'as pas besoin d'y aller, reprit le géolier, qui en entrant, avait entendu; tu sais bien que toutes les chambres sont prises. Il n'y avait que le No. 4, mais elle est un peu petite pour deux; à moins que monsieur ne préfère l'occuper avec celui qui est venu ce matin.

Un léger mouvement de satisfaction erra sur le front du docteur qui reprit avec indifférence :

—Je ne voudrais pas gêner le monsieur; quant à moi je ne refuse pas d'avoir un compagnon, je paierai la même chose; mais le monsieur y consentira-t-il ?

—Faudra bien qu'il y consente, ou qu'il aille dans la salle commune; d'ailleurs c'est une chambre à deux lits, c'est la plus grande des dolles. Ce M .Pluchon n'est pas si grand seigneur, après tout !

Le docteur Rivard, qui avait osé demander le nom de son futur compagnon de chambre, quoiqu'il le supposait d'après ce qu'il avait entendu, eut de la peine à réprimer la satisfaction que lui causa la réalisation de son espérance.

Au moment où le docteur se préparait à monter aux dolles, M. Duperreau entra dans la salle.

—J'ai tout préparé pour votre coutionnement, mais je suis bien fâché, mon cher docteur, de vous annoncer que vous serez forcé d'attendre à demain. Il est trop tard pour aujourd'hui. Je ne pourrai avoir le writ d'*habeas corpus* que vers dix heures du matin.

—C'est bien, M. Duperreau, c'est bien, lui dit le docteur; j'aime autant que ça soit pour demain. Vous voudrez bien me venir voir, avant de faire signer le writ; j'aurai peut-être quelque chose à vous communiquer.

—Mais, sans doute; je serai ici demain matin à neuf heures. Ne puis-je rien faire pour vous, en attendant ?

—Non, merci.

On n'avait point annoncé à Pluchon qu'il devait avoir un compagnon de chambre; aussi sa surprise fut-elle grande quand il vit entrer le géolier suivi du docteur Rivard; cependant il ne se déconcerta pas. Il espérait que le docteur ignorait sa délation.

—Bonjour, monsieur, lui dit le docteur Rivard; j'espère que je ne vous incommoderai pas longtemps. J'ai été arrêté par erreur; demain je dois être admis à caution ; je ne vous aurai dérangé que pour une nuit.

Pluchon baissa d'abord la vue, puis la relevant avec inquiétude sur le docteur, chercha à deviner dans sa physionomie ce que pensait ce dernier. Il ne répondit pas.

—Vous pourrez prendre celit, monsieur le docteur, dit le géolier, dans une couple d'heures nous vous apporterons à souper.

Aussitôt que le géolier fut parti, le docteur Rivard alla fermer la porte, puis il prit une chaise et alla s'asseoir en face de Pluchon.

—Eh ! bien ! Pluchon, lui dit-il sans préambule, tu sais pourquoi je suis ici.

—Mais non, répondit en hésitant Pluchon, qui sentait ses chairs frissonner sous le regard ardent du docteur Rivard.

—Tu ne le sais pas ? Eh ! Je vais te l'apprendre. Ecoute: je suis arêté parce que toi, tu m'as dénoncé.

—Moi ?

—Oui, toi ! Joseph, Pierre, Etienne Pluchon ! Toi, qui pensais me faire condamner, pour obtenir ton pardon en te rendant témoin contre moi.

—Je vous assure...

—Tais-toi, ne dis pas un mot; écoute ce que j'ai à dire, tu parleras après. Tu es un lâche, et tu es aussi bête que lâche. D'abord, ton témoignage ne suffira pas pour me faire condamner, et il est seul. Ensuite, quand on saura que tu as trempé dans l'assassinat de Perdido...

—Docteur !

—Silence donc ! car la preuve de cet assassinat, je l'ai en ma possession; tu seras arrêté comme félon, et ton témoignage contre moi ne sera plus d'aucune importance. Tu seras tombé d'un embarras dans un bien plus grand; car au lieu de quelques années de pénitencier, tout au plus, tu vas monter à l'échafaud.

Pluchon était atterré. Il fut plusieurs minutes sans pouvoir parler, puis enfin faisant un effort il s'écria :

—Docteur, je vous jure...

—Tu mens, misérable ! Tu ne mérites pas même que l'on ait pour toi la moindre commisération. Je savais que tu étais ici prisonnier. J'aurais pu me faire admettre à caution dès aujourd'hui, mais je voulais te voir, car j'avais eu un instant pitié de toi. Mais tu mens; et tu me mens à moi qui te connais !

—Pitié ! pitié ! dit Pluchon en tombant à genoux.

—Pitié ! ah ! oui, tu la mérites bien !

—J'avais été effrayé par d'affreuses menaces, et ensuite cajolé par des promesses. Mais je regrette bien vivement ce que j'ai dit.

—Allons, Pluchon? Je te plains encore plus que je ne te méprise.

—Que faire ? oh ! mon Dieu !

—Que faire ? je vais te le dire, ou plutôt, tu vas commencer par me raconter bien en détail, sans oublier aucune circonstance, entends-tu, sans rien omettre, tout ce qui s'est passé, depuis notre dernière entrevue jusqu'à ce moment; et après, je te dirai ce qu'il faudra faire. Relèves-toi.

Pluchon raconta tout au docteur, sans omettre le moindre détail.

Le docteur avait écouté avec une profonde attention.

—Est-ce bien tout ?

—Oui.

—N'as-tu rien dit autre chose dans ta déposition? réfléchis bien, je pourrai la voir demain, et si tu me trompes !

—C'est tout, c'est bien tout; ah ! docteur ! j'en ai bien du regret. Si je pouvais réparer.

—Tu ne peux pas tout réparer, parce que le scandale est fait; parce ma réputation est compromise: mais tu peux réparer jusqu'à un certain point le mal que tu m'as fait. Heureusement que tu as donné ta déposition sous le coup de menaces et de promesses. Ceci est contre la loi; on ne peut s'en servir devant les tribunaux, à moins quetu ne la corrobores de vive voix à l'audience le jour du procès.

—Vraiment ?

—Sans doute. Tu pourrais la nier, dire que tu ne savais ce que tu disais; enfin tout ce que tu voudras, pourvu que tu en détruises l'effet. Si tu me promets cela, je ne te ferai pas arrêter comme assassin.

—Je le promets, je le jure. Je ne vous ai jamais voulu de mal, docteur.

—Pas de balivernes; je te connais, et si je n'avais pas eu la précaution de conserver contre toi certaines preuves... Enfin, suffit. Tu promets, c'est tout ce que je veux. Ce n'est point encore tant tes paroles que je crois, c'est parce que c'est ton intérêt qui te fera préférer le pénitencier à la potence. Le pénitencier avec des douceurs que je te procurerai. Et qui sait, peut-être trouvera-t-on les moyens de te faire évader de cette prison avant le procès ?

—Evader ?

—Eh ! oui ! S'il faut de l'argent pour payer un des guichetiers, je t'en donnerai. Si tu ne peux gagner un des gardiens, je te ferai parvenir des limes, des échelles de cordes; j'aurai une voiture prête à te recevoir et à te conduire en lieu de sûreté, d'où tu pourras gagner quelque pays étranger.Comprends-tu ce que je puis faire contre toi, si tu persistes dans ta déposition ?

(*A suivre*)

AMIS DU GOUVERNEMENT ROBLIN, VOTEZ A BONNE HEURE, VENDREDI MATIN.



Soumissions

LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., vendredi, le 31 juillet 1914, des soumissions pour la construction d'un édifice public, à Elkhorn, Man., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour un édifice public, Elkhorn, Man."

On peut consulter les plans, devis, et formules de contrat et se procurer des formules de soumission au bureau de M. H. E. Matthews, architecte, surintendant des Bâtisses Publiques Fédérales, Winnipeg, Man., au bureau de poste de Elkhorn, ainsi qu'au ministère des Travaux publics à Ottawa.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies dument libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROSIERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 2 juillet 1914.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication. 36-37

LE JEUNE HOMME A MARIER

CE QU'IL DOIT ETRE — QUALITES A EXIGER, DEFAUTS A EVITER

Conference donnee par le Reverend Pere Winnen devant une association feminine

(*Suite*)

Dans un problème d'algèbre, pour arriver à une bonne solution il faut faire disparaître le plus possible d'inconnus ; votre mariage est un problème aussi, plus agréable, mais non plus facile, et un problème à deux inconnus : votre avenir et votre futur. Par où commencer? Résoudre votre avenir? impossible (faire tirer la carte, c'est bon pour les personnes qui l'ont perdue). Reste l'autre "inconnue," votre futur : allons-nous le faire disparaître aussi ? Tranquillisez-vous; nous allons l'éliminer, c'est-à-dire rechercher sa valeur, nous allons le soumettre à l'examen. Cet examen, en langage galant, se nomme "la fréquentation."

Un examen est public et présidé par qui de droit; que votre fréquentation se fasse au vu et au su de vos parents; un examen, sans exclure l'entrain doit être sérieux; sérieuses, soyez-le aussi; on ne vous demande cependant pas que cette préparation au mariage ressemble à une préparation de funérailles. On n'est admis à l'examen, qu'à la fin du cours: on n'a le droit de fréquenter qu'à un âge convenable; enfin, l'examen se passe en vue d'un brevêt: la fréquentation a lieu en vue du mariage. A ces conditions, la fréquentation est non seulement permise, mais nécessaire. Si de nos jours, il y a tant de ménages mal assortis, c'est qu'il n'y a pas eu de fréquentation convenable: on récolte ce que l'on a semé; c'est parfois la revanche de Dieu, qui fait expier dans l'âge mûr, les folies de la jeunesse. Heureuse mère, qui peut citer sa jeunesse comme modèle à ses enfants... mais, je m'attarde, ou plutôt je vais trop vite, nous n'en sommes pas encore là; nous n'en sommes qu'au futur. Donc, vous l'aimez, un peu... beaucoup même. Pourquoi ? Oh !... parce que... parce que... vous ne le haïssez pas.

Le cœur va si vite ! bien plus vite que la tête; c'est son droit, il est le président, il a droit d'ouvrir la séance. Qu'il ne prenne cependant pas d'engagements, sans avoir entendu son conseil; un cœur de jeune fille est sujet à l'emballement et il serait imprudent d'abolir le bureau de contrôle.

LES PRETENDANTS

Mais arrivons aux prétendants. Voici d'abord un joli petit blond, dont la lèvre a porté plus de cigarettes que de brins de moustache. Pense-t-il sérieusement au mariage, cet enfant-là? pas plus qu'à sa première cigarette; ce qu'il cherche, ce Roméo en miniature, c'est la mode: c'est leur manière à ces grands enfants de jouer au grand homme: on sortira, on ira au théâtre, on s'amusera ferme, et advienne que pourra. Que répondre à ce client-là? Court et bon : "Mon petit monsieur, par ici la sortie, et au plaisir de ne plus vous revoir." On n'a le droit de commencer une fréquentation, nous dit l'Eglise après le bon sens, qu'en vue d'un prochain mariage; la fréquentation n'est pas un état de vie; elle ne saurait raisonnablement durer des années. Avec les libertés qu'on se permet, elle expose les jeunes gens aux plus dangereuses tentations, et bien rares, dit Saint-Alphonse, ceux qui traversent cette époque sans y laisser un lambeau de leur vertu. Vous me direz: on se connaîtra mieux. Peut-être; on se connaîtra même trop et on finira par ne plus se respecter, car le respect, c'est un peu comme la réputation, ce qui fait sa principale force, c'est l'éloignement. En tout cas, l'avantage, s'il y en a, est bien mince et, la perte est considérable. Fréquentez durant dix ans, vous ne vous connaîtrez bien qu'après le mariage, pour la bonne raison que, pendant la fréquentation, les deux amants se jouent à la perfection, une petite comédie. Chacun, ne cherchant qu'à plaire et à conquérir, a soin de retrancher du rôle tout ce qui n'est pas dans la pièce, tout ce qui pourrait nuire à son succès. Quand votre cavalier vous fait la cour, il est endimanché, Mesdemoiselles, au moral comme au physique; en négligé, il ne vous ferait peut-être pas le même effet. Naviguer en cachant son pavillon, est une ruse de guerre très commune, lorsqu'on a lieu de craindre l'ennemi, mais une fois hors de danger, on arbore ses vraies couleurs. De trop longues fréquentations se terminent souvent par l'abandon et quelquefois par le mariage; je n'oserai prononcer quel est le moindre mal. Voulez-vous la meilleure recette pour connaître votre futur: fréquentez peu et priez beaucoup.

Que de considérations, que de précautions, quand il s'agit de se procurer un article de toilette ! Mesdemoiselles, mettez donc à vous choisir un mari autant de soin qu'à vous choisir une robe. Bonté vaut mieux que beauté, que ce soit votre ligne de conduite.

LA QUESTION RELIGIEUSE

Ce jeune homme a-t-il de la religion? voilà la première question à vous poser. Jadis nos bonnes grand'mères, lorsqu'il était question d'habillements, disaient : "Rien ne vaut la bonne étoffe du pays," et elles se défiaient de toutes ces marchandises importées à grands coups de réclame; lorsqu'il s'agissait de mariage, leurs principes n'étaient pas moins inflexibles: un chrétien on personne, il n'y a que cela qui soit solide; et s'il faut se marier pour être malheureux, ce n'est vraiment pas la peine. Aujourd'hui, on veut s'habiller à bon marché et se marier de même. L'article *Religion* tend de plus en plus à disparaître du commerce, et le monde n'en va pas mieux. Comme disait sottement une mère, qui d'ailleurs a rendu sa fille malheureuse: "Parce que les garçons ne sont pas dévots, ce n'est pas une raison pour que les filles coiffent Sainte-Catherine."

Qu'est-ce qu'un jeune homme sans religion? C'est un malheureux assiégé par les sept péchés capitaux à la fois, sans aucun moyen de résister; c'est un triste sire, un pauvre esclave du vice. Je crois à l'hypocrisie, mais je ne crois guère à la vertu des impies ; je n'ai pas confiance en leur honnêteté: elle est solide comme une maison sans fondements, cela peut tenir un peu, mais gare à la moindre secousse. Si vous vous sentez en sûreté dans pareille bâtisse, vous pouvez épouser un jeune impie, ce sera le suicide de votre bonheur. "Je ne prétends plus qu'on puisse être vertueux sans religion, j'eus longtemps cette opinion trompeuse, dont je suis bien désabusé." Celui qui a dit cela parlait d'expérience, il s'appelle *Jean-Jacques Rousseau,* son témoignage n'est pas suspect quand il prêche la vertu. Epouser un homme sans religion, c'est renoncer au bonheur. Quand même votre époux le voudrait, il ne peut vous rendre heureuse: il vous faudra choisir entre Dieu et votre époux: ce sera la guerre avec l'un ou l'autre. Quel martyre ou plutôt quel enfer.

(*A suivre*)

AMIS DU GOUVERNEMENT ROBLIN, VOTEZ A BONNE HEURE, VENDREDI MATIN.

S. E. le Cardinal Begin

Du *National Hibernian*, de Dublin:

Nous nous réjouissons avec nos frères du Canada, appartenant à l'ancien ordre des Hiberniens, de l'élévation au cardinalat de l'Archevêque de Québec, Mgr Bégin. La population catholique de l'Amérique du Nord est reconnaissante au Saint-Père d'avoir su apprécier les vertus du vénérable prélat qui a dirigé d'une manière si admirable les destinées du plus ancien diocèse du continent américain. Lorsque l'ancien ordre des Hiberniens a érigé un monument à la Grosse Ile, en mémoire des victimes de la famine, nous nous rappelons le tendre intérêt que Mgr l'archevêque Bégin a porté au projet. Puisse le ciel lui accorder de nombreuses anneés et qu'il jouisse longtemps de l'honneur et de la dignité qui lui sont conférés comme prince de l'Eglise.—Traduction de *La Presse*.

BEACHEY, the world's master airman, will fly on five days of the Winnipeg Exhibition: July 11, 13, 14, 15 and 16. 250,000 people watched Beachey turn somersaults in the sky at Chicago, May 18.

L'exposition de Winnipeg qui durera du 10 au 18 juillet est appelée à avoir un grand succès. Il y aura plus d'attractions que jamais. Les préparatifs pour l'ouverture sont presque terminés. La liste des poneys est très bien remplie. Huit fanfares exécuteront de la musique matin et soir.

M. Beachey, malgré les difficultés qu'il a rencontrées à Hartford, la semaine dernière fera deux envolées par jour et le "looping the loop" si la température le permet.

Parmi les attractions citons: huit acrobates japonais, le cirque Madame Mary; 10 acteurs; 25 animaux.

Les prix d'excursion sur les chemins de fer seront les prix ordinaires d'un simple aller et retour.

Profitez de cette occasion pour faire visite à vos amis et faire vos achats chez des compatriotes.

Soumissions

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour Bâtisse Publique à Boissevain, Man.," seront reçues à cet office jusqu'au jeudi 30 juillet à 4 heures p.m., pour la construction d'une Bâtisse Publique à Boissevain, Man.

Plans, spécifications et formes de contrat pourront être consultés et obtenus à l'office de M. H. E. Matthews, Architecte résident, Bâtisse Lindsay, Winnipeg, Man., ou sur demande au Maitre de Poste de Brandon, Man., au Bureau de Poste de Boissevain, Man., et à ce Département.

Les soumissionnaires sont prévenus qu'il ne sera tenu compte que des soumissions faites sur les formes fournies et signées de leurs signautres indiquant leurs occupations et résidences. En cas de sociétés, la signature, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de la société seront requis.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque à charte payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux publics et d'un montant égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant total de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de ratifier son contrat lorsqu'il lui sera demandé de le faire, ou l'ayant fait néglige de mener à bonne fin le travail pour lequel il a soumissionné. En cas de non acceptation d'une soumission, le chèque sera retourné.

Le Département ne s'engage aucunement à accepter aucune soumission, même la plus basse.

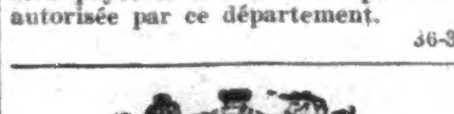
Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Département des Travaux publics,
Ottawa, 2 juillet 1914.

Aucune insertion de la présente ne sera payée si elle n'est au préalable autorisée par ce département.

36-37



Soumissions

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées, "Soumission pour Bâtisse Publique à Carberry, Man.", seront reçues à cet office jusqu'au jeudi, 30 juillet 1914, pour la construction d'une Bâtisse Publique à Carberry, Man.

Plans, spécifications et formes de contrat pourront être consultés et obtenus à l'office de M. H. E. Matthews, Architecte résident, Bâtisse Lindsay, Winnipeg, Man., ou sur demande au Maître de Poste de Brandon, Man., au Bureau de Poste de Carberry, Man., et à ce Département.

Les soumissionnaires sont prévenus qu'il ne sera tenu compte que des soumissions faites sur les formes fournies et signées de leurs signautres indiquant leurs occupations et résidences. En cas de sociétés, la signature, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de la société seront requis.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque à charte payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux publics et d'un montant égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant total de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de ratifier son contrat lorsqu'il lui sera demandé de le faire, ou l'ayant fait néglige de mener à bonne fin le travail pour lequel il a soumissionné. En cas de non acceptation d'une soumission, le chèque sera retourné.

Le Département ne s'engage aucunement à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Département des Travaux publics,
Ottawa, 2 juillet 1914.

Aucune insertion de la présente ne sera payée si elle n'est au préalable autorisée par ce département.

36-37



Soumissions

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour Bâtisse Publique à Oak Lak, Man.," seront reçues à cet office jusqu'au mardi, 4 août 1914, 4 heures p.m., pour la construction de la bâtisse sus-mentionnée.

Plans, spécifications et formes de contrat peuvent être consultés et obtenus au Bureau de Poste de Oak Lake, Man., à l'Office de M. H. E. Matthews, surintendant, Architecte du Dominion, bâtisse du parlement, Winnipeg, au Bureau de Poste de Brandon, et à ce département.

Les soumissionnaires sont prévenus qu'il ne sera tenu compte que des soumissions faites sur les formes fournies et signées de leurs signautres indiquant leurs occupations et résidences. En cas de sociétés, la signature, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de la société seront requis.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque à charte payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux publics et d'un montant égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant total de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de ratifier son contrat lorsqu'il lui sera demandé de le faire, ou l'ayant fait néglige de mener à bonne fin le travail pour lequel il a soumissionné.

En cas de non acceptation d'une soumission, le chèque sera retourné.

Le Département ne s'engage aucunement à accepter aucune soumission même la plus basse.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Département des Travaux publics,
Ottawa, 4 juillet 1914.

Aucune insertion de la présente ne sera payée si elle n'est au préalable autorisée par ce département.

36-37

PAS DE COSTUMES RELIGIEUX DANS LES ECOLES!!

"Nous n'avons aucune objection à accorder l'amendement que vous demandez défendant le port de vêtement "religieux (sectarian garb) par les instituteurs dans les "écoles publiques." Signé :—(T. C. Norris.)

Ces paroles du chef de l'opposition se passent de commentaires.

Le programme de M. Norris au sujet des écoles est si condamnable que les candidatts catholiques sont obligés, pour ne pas être honnis par la foule, de déclarer une demie indépendance sur cette question.

Ah ! la bonne blague ! !

Personne ne prendra ces candidats au sérieux. Ils essaient tout simplement d'un leurre.

Comment, en effet, renier le programme de M. Norris, et essayer en même temps à faire arriver M. Norris au pouvoir ? Si l'on a l'intention de fare avaler de pareilles contradictions à l'électorat on est d'une naïveté considérable.

"Le Manitoba" répète à ce propos ce qu'il écrivait il y a quelques semaines :

"Que serviraient à la minorité ces vagues et nuageuses professions d'indépendance au lendemain d'une victoire de M. Norris ?

"Ces candidats se disent les amis de la minorité. Mais pour prouver cette amitié ils cherchent à rendre M. Norris capable de faire des lois injustes, des lois dont ils sont forcés de condamner par avance la silhouette ! !

"Puisque ces hommes poussent à de telles extrémités la partisannerie politique ils devront passer par le feu brûlant du plus dur examen. Puisqu'ils ont consenti à devenir candidats de M. Norris, ils devront assumer la responsabilité de tous ses actes et de toutes ses paroles ; on ne fractionne pas la conduite d'un chef pour en prendre ce qui convient ; ils devront expliquer leur Norris tout rond aux électeurs."

M. NORRIS MANIFESTE DE NOUVEAU SON HOSTILITE VIS-A-VIS NOS DROITS SCOLAIRES

Nous livrons à la réflexion sérieuse et honnête de tout le monde les lignes suivantes, qui sont tirées du "Free Press"(18 juin) et sont le texte d'un discours prononcé à Dauphin, par le Chef de l'Opposition—par celui qui aspire à former un gouvernement :

M. Norris, parlant de cette question (la question des écoles,) dit :

"Durant la session de 1913, alors que la Chambre était sur le point de se mettre en séance, une après-midi, M. Roblin traversa le parquet de la salle et m'invita à son bureau. Nous nous rendîmes à son bureau, et après quelques minutes de conversation sur des choses d'ordre général, M. Roblin me demanda : "De quoi sommes-nous venu causer ici ?" Je répondis : "Je ne sais pas, je suis ici sur votre invitation." Il me demanda alors si j'avais eu un "interview" avec Mgr Langevin, la veille au soir. Je répondis : Oui. M. Roblin dit : "J'en ai eu un la veille du jour précédent." Il me tendit alors, pour lire, une lettre, qui est une relation substantiellement exacte de "l'interview" que j'avais eu avec Sa Grandeur. Sir Rodmond dit alors: "Qu'est-ce que nous allons répondre à ces gens" ? Je répondis: "Je ne sais pas; c'est votre affaire." J'ajoutai: "J'ai toujours été en faveur des écoles nationales, et le serai toujours." Sir Rodmond dit en réponse: "Oui, vous avez toujours été conséquent avec vous-même en cela." Mais il ajouta qu'il y était opposé, qu'il y avait toujours été, et il était maintenant prêt à passer une loi qui rendrait à la minorité ses droits, mais qu'il ne pouvait la faire passer en chambre à moins d'avoir quelques secours de moi et de l'opposition. Je dis: "Je ne vous aiderai pas." Voilà la conversation qui eut lieu entre le premier-ministre et moi, relativement à la passation d'une loi qui aurait rendu à la minorité ses prétendus droits. Je crois que ceci prouve clairement ce que j'ai dit, que j'ai été consulté au sujet du rétablissement d'un système d'écoles séparées dans cette province."

. . . .

"M. Norris déclara qu'il s'était placé entre la province et les écoles séparées. Il n'en avait pas honte. Il n'avait aucun pardon à demander à ce sujet. Il était prêt à gagner ou à tomber là-dessus........"

Ces lignes que nous venons de reproduire étaient connues déjà par un certain nombre d'électeurs. Elles ont fait bondir de colère et de déoût—nous le savons—un groupe sérieux de libéraux français, qui ont déclaré abandonner M. Norris et son drapeau. Nous les félicitons de leur courage et de la dignité de leur attitude.

La "Northwest Review" commentant cet incident, qui est si peu à l'honneur de M. Norris, termine par ce coup de fouet mérité :

"Il y a un code de conduite que même les politiciens sont obligés de suivre en traitant avec les autres hommes. Si on prend pour acquis que telle conversation a eu lieu dans les circonstances indiquées (dans un bureau privé) cette conversation était clairement d'une nature privée; et chacune des parties à cette conversation devait se considérer tenue de faire honneur à la confiance mise en elle. Les gentilshommes n'ont pas l'habitude d'exiger une assurance écrite qu'ils seront ainsi traités. C'est une chose qu'ils considèrent comme acquise; et ils se conduisent de la même manière respectueuse avec ceux avec lesquels ils entrent en conversation. Mais M. Norris, lui, n'agit pas comme cela. Croyant pouvoir retirer quelque faible avantage politique sur son adversaire, il n'a pas hésité à violer la confiance qu'on avait, à tort, mise en lui. Quand l'honneur vaut si peu cher aux yeux d'un chef de ce qui fut autrefois un grand parti, même ses meilleurs amis ont raison de redouter son succès."

Chronique de la Province

St-Pierre-Jolys

—M. le curé Jolys est de retour de Prince-Albert où il était allé assister au Congrès du Parler Français dans la Saskatchewan. A lui fut dévolu l'honneur de porter le toast à la santé du Pape. Inutile de dire qu'il s'est acquitté de sa tâche avec l'éloquence et la facilité d'élocution qui le caractérisent. M. le Curé est enchanté de son voyage.

—La lutte électorale se poursuit activement ici et la partie paraît belle pour notre ami, M. Préfontaine. Bientôt nous serons heureux de proclamer sa victoire.

Amusements

Jeudi dernier le joli village de St-Pierre était en liesse à l'occasion de la fête du Club des Amusements. La foule était nombreuse. On remarquait beaucoup de personnes des paroisses environnantes et même de Winnipeg et St-Boniface.

Cetagréable après-midi a débuté par de magnifiques courses suivies d'une attrayante partie de "base ball" entre le club de Ste-Elizabeth et celui de St-Pierre, les honneurs resteront au club de St-Pierre par 9 à 3.

Félicitons les organisateurs de cette belle fête, ils nous ont fait passer des heures bien agréables.

Distributions de Prix !

Au couvent cette magnifique distribution de prix a eu lieu sons la distinguée présidence de Monseigneur Cherrier, accompagné de M. le curé Jolys.

Des bourses de couture d'un montant total de $25 offertes par M. le curé Jolys ont été réparties somme suit :

Mlles Marie Goulet $5; Anna Balcaën $5; Cécile Bérard $5; Jeanne Dupuis $4; Noëlla Tessier $2; Yvonne Choinard $2; Adelina Balcaën $1; Antoinette Sicotte $1.

La médaille d'or pour l'Histoire du Canada offerte par Mgr A. A. Cherrier, P.A., a été décernée à Mlle Dorothée Carriere.

Bourse de $5 pour le succès dans l'étude du français, donnée par M. le Curé, décernée à Mlle Virginie Desjardins.

Bourse de $5 pour le catéchisme, donnée par Mlle Bruneau, décernée à Mlle Berthe Lemyre.

Bourse de $5 pour les mathématiques, donnée par M. Albert Préfontaine, M.P.P., décernée à Mlle B. Lemyre.

Trois bourses de $2, pour la composition franaçise, données par M. le Docteur J. A. Bélanger, ont été attribuées à Mlles Augustine Gaffray, Jeanne Dupuis et Marie-Jeanne Mulaire.

Bourses de $2 pour le plus haut pourcentage dans chaque classe, données par M. Adhemar Renuart et Ernest L'Heureux, décernées à Mlles Hélène Bérard, Yvonne Goulet[?], Anna-Marie Péloquin, Germaine Cinq-Mars, Armande Sau-

Bourse de $2 pour arithmétique, donnée par M. Ernest L'Heureux décernée à Mlle Dolorès Sicotte.

Bourses de $2.50 pour la musique, donnée par la Banque d'Hochelaga et décernées à Mlles . L'Heureux, Renuart et M.-Yvonne L'Heureux.

Montre d'or pour l'application au beau langage, donnée par M. l'abbé V. Joubert, prix décerné à Mlle Edith Préfontaine.

Croix et chaîne d'or, donnée par Mme Georges Renuart, pour la musique vocale décernée à Mlle Augustine Gaffray.

Les prix de catéchisme offerts par M. le curé Jolys ont été décernés à :

Mlles Augustine Gaffray, Yvonne Goulet[?], Eveline Préfontaine, . L'Heureux, Marie-Jeanne . , Germaine Cinq-Mars, . Sicotte.

Au Collège les principales récompenses ont été décernées comme suit

Médaille d'or pour progrès en anglais, donnée par Monseigneur Cherrier, décernée à M. Denis Renuart.

Bourse de $5 pour arithmétique, offerte par M. Adhémar Renuart, décernée à M. Léo Carrière.

Médaille d'or pour le catéchisme, donnée par M. le curé Jolys, résultat du concours entre Collège et Couvent, décernée à M. Jean-. Mulaire.

Bourse de $5 pour progrès en anglais, donnée par M. le curé . décernée à Edouard Préfontaine.

Bourse de $5 offerte par M. Ovide Préfontaine pour cours commercial décernée à M. Jean Tessier.

Bourse de $5 offerte par la Banque d'Hochelaga, pour bonne conduite, décernée à M. Eugène Préfontaine.

Bourse de $5 offerte par M. Albert Préfontaine, M.P.P., pour histoire, décernée à M. Jean-Marie Tétrault.

Prix de catéchisme, donné par M. le curé Jolys et décerné à M. . Carrière.

Plusieurs autres prix furent également distribués.

Nos sincères félicitations aux heureux gagnants ainsi que nos remerciements aux dames religieuses et aux Révs Frères pour les soins qu'ils apportent à l'instruction et à l'éducation de notre jeune génération.

Jeanne-Marie.

Bruxelles

Aujiurd'hui avait lieu à l'école St-Urbain, la lecture des récompenses de fin d'année.

A cette occasion une magnifique fête enfantine a été donnée sous la présidence de M. Jos. Buydens, secrétaire.

L'école nouvellement construite, très confortable et bien aérée, était molheureusement trop petite pour contenir la foule accourue de tous les villages environnants. Environ 450 personnes se précipitaient, avides de contempler les merveilleux décors, au milieu desquels ressortaient comme des anges les enfants richement habillés de blanc.

Un programme bien fourni a tenu l'assistance dans une continuelle attention.

L'orchestre, sous l'habile direction de M. Adolphe François, a ouvert la fête à 2 heures par une marche brillamment enlevée. Déclamations et chants exécutés par les élèves ont remporté un vif succès, et les applaudissements ne leur ont pas fait défaut.

Les petits élèves militairement habillés, drapeau sur l'épaule ont eu un grand succès dès leur entrée à l'école au son d'une belle marche et ont été fortement applaudis dans leurs chants.

Une déclamation en anglais par Alice Buydens et un chant en anglais par Blanche Frazer ont attiré spécialement l'attention des assistants par la facilité incroyable et la parfaite connaissance de la langue anglaise.

Tant en français qu'en anglais, chants et déclamations ont été d'une reussite parfaite.

Le piano tenu par une des élèves, Angèle Buydens, excellente musicienne, accompagné des artistes violonistes Philéas Toutant et Ovide Lafrenière, accompagnaient les élèves dans leurs divers chants.

Il serait trop long de parler du mérite de chacun, tous ont rempli leur tâche d'une façon parfaite.

Avant la distribution des mentions honorables des adresses lues en français et en anglais par Mesdemoiselles Angèle Buydens et Blanche Frazer ont été remises à Madame McGillis, institutrice qui, d'une voix émue a remercie ses élèves et la nombreuse assistance.

Un des commissaires a également pris la parole pour expliquer les sacrifices accomplis pour construire leur nouvelle école, les obstacles semés sur le chemin des commissaires pour entraver leur marche vers le bien, l'instruction et le progrès, et se tournant vers les tableaux ou de nombreux dessins et de versions anglaises étaient reproduits, leur a fait voir la marche rapide de l'instruction des élèves.

En somme, une belle fête qui ne s'était encore jamais vue dans les environs, fête qui a beaucoup amusé l'assistance et dont les enfants garderont un doux souvenir pendant de longues années.

Il serait à souhaiter que beaucoup d'écoles suivent l'exemple de celle de Mme McGillis, ce qui permettrait aux parents de voir, dans l'école même, les progrès accomplis par leurs enfants, et donnerait l'occasion de se distraire et d'obtenir la connaissance si indispensable de lire, parler et déclamer en public

A la fin de cette belle fête, l'orchestre a exécuté plusieurs des meilleurs morceaux de son répertoire et à 6½ hrs. du soir la foule se dispersait lentement, emportant un souvenir inoubliable de cette belle journée de fête.

Ch. LeQuenven.

Ste-Anne des Chênes

A la réunion du comité d'organisation de la Société St-Jean-Baptiste, dimanche le 5 juillet, il fut décidé que la Société célèbrerait sa fête annuelle le 16 juillet 1914. Il y aura messe à 9 heures, puis pique-nique sur le terrain de la Mission.

Une partie de balle-au-camp y sera jouée. Des courses et jeux de toutes sortes permettront à chacun de déployer ses capacités. En foule donc, on ne regrettera pas sa journée de plaisir.

AMIS DU GOUVERNEMENT ROBLIN, VOTEZ A BONNE HEURE, VENDREDI MATIN.

Le Tango dansé par des chevaux

DES CHEVAUX DRESSES SERONT UNE DES ATTRACTIONS AUX REPRESENTATIONS SELS-FLOTO.

Le Cirque Sells-Floto et Buffalo Bill lui-même seront à St-Boniface les 13 et 14 juillet pour deux jours et présenteront les plus nouvelles danses exécutées par des chevaux. La troupe de chevaux dressés Rhoda Royal renferme de vrais danseurs qui exécuteront à peu près toutes les nouvelles danses connues, le Tango, le Betticourt, la Maxixe, le pas de un, le turkey trot et nombre d'autres.

Néanmoins les chevaux dansant le Tango ne seront pas la seule attraction du cirque qui a doublé son espace cette année. Buffalo Bill en personne apparaitra à chaque représentation dans une pièce nouvelle, le sentier de la guerre accompagné de ses cavaliers, ses lanceurs de lassos, ses cowboys, ses vagueros, ses soldats et ses Indiens.

Zora et ses éléphants savants, Capt. Dutch Recardo aves ses lions et ses tigres : Omar, le cheval aéronaute, Paulo et Grego, poneys marchant sur la corde tendue. Tout un essaim de jolies et attrayantes écuyères, plus de cent acrobates, gymnasiarques, équilibristes et contorsionnistes, quarante bouffons, vous pouvez les compter, comprenant Shorty Maynard, Spader Johnson, Fred Biggs et d'autres mimes fameux. Les familles Hobson et Stickney et de nombreuses autres attractions.

La parade passera dans les rues de St-Boniface, la première matinée de l'arrivée du cirque, Buffalo Bill en tête. Toutes les cages seront ouvertes, de sorte que l'on puisse voir les animaux, les quarante bouffons seront présents.

La Vocalina et le Serenadum Géant joueront de même que les neuf fanfares. Les cinq hynées du gouvernement des Etats-Unis seront visibles et tout cela gratis.

Le cirque Sells-Floto a confiance en sa tactique de réduire les prix de ses représentations au plus bas taux possible. Pour cette raison, malgré l'agrandissement du cirque cette année, le prix d'entrée reste le même, vingt-cinq centins.



BUREAU DES TERRES DU DOMINION, DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 3 aout 1914, les terres à culture suivantes seront mise à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead.

Fractional NW½ of Sec. 19. Fractional W½ of Sec. 30; West ½ and Fractional East ½ of Sec. 31. The Fractional NW.½ of Sec. 32 and the Westerly 13 chains and 62 link of the N.E. 1-4 of Sec. 32, lying to North of the Northern limit of Indian Reservation No. 48, all in Township 31, Range 8 West of Principal Meridian.

Daté a Winnipeg, 25 juin 1914.

35-37 L. RANKIN, Agent.

Le Congrès de St.-Jean-Baptiste

Un important congrès canadien-français a été tenu à Saint-Jean-Baptiste les 1 et 2 juillet, sous les auspices de la "Société Saint-Jean-Baptiste provinciale." Les préparatifs en avaient été faits par la société Saint-Jean-Baptiste locale.

Le 1er juillet, jour de la Confédération, un train excursionniste parti de Saint-Boniface amena à Saint-Jean-Baptiste sept à huit cents personnes. Ce train s'arrêta à Winnipeg, à Saint-Norbert, à Sainte-Agathe et à Norris.

A l'arrivée du train on se dirigea en procession à l'endroit où la messe devait être célébrée en plein air à une petite distance du village. S. G. Mgr l'Archevêque chanta une messe pontificale, assisté de M. l'abbé Lee, curé de St-Edouard, comme prêtre assistant, et de MM. les abbés Desrosiers et Deslandes, comme diacres d'honneur. Les diacres d'office étaient le R.P. Comeau, O.M.I., aumônier de l'Orphelinat St-Joseph, et M. l'abbé Rivard, curé de Woodridge.

Plusieurs autres prêtres étaient présents, en particulier Mgr Cherrier, P.A., curé de l'Immaculée-Conception, Mgr Lemieux, P.D., curé de Grand Fork, N. Dak., M. l'abbé Cloutier, curé de St-Norbert, M. l'abbé Jutras, curé de Letellier, M. l'abbé St-Amant, curé de St-Jean-Baptiste, M. l'abbé Giroux, curé de La Broquerie, M. l'abbé Desrosiers, curé d'Aubigny, M. l'abbé Bélanger, curé de Transcona, etc.

Parmi les laïques présents on remarquait l'honorable Joseph Bernier, secrétaire provincial, M. Adrien Potvin, président de la Société St-Jean-Baptiste, de Saint-Boniface, MM. Fournier, Delorme et Collon, délégués de la Société St-Jean-Baptiste de Winnipeg, M. Léo Marcil, chef de police de Saint-Boniface, M. Ed. Guilbault, échevin; M. J. A. Beaupré, échevin; et beaucoup d'autres.

Dans l'après-midi eut lieu la première séance du congrès présidée par M. Joseph Baril, président de la Société St-Jean-Baptiste provinciale. M. J. A. Beaupré, secrétaire, lut les minutes du congrès de l'an dernier, et MM. Sénécal et Delorme rendirent compte du travail de l'année. Comme on n'avait pas pu organiser les sociétés financières dont il avait été question au congrès de 1913, on se trouva paralysé par le manque de ressources et l'on ne put faire la propagande nécessaire pour faire connaître le Manitoba au point de vue de la colonisation.

Pour obvier à cet inconvénient, M. Baril proposa de fédérer toutes les sociétés St-Jean-Baptiste locales à l'Association provinciale et de demander une contribution à chaque membre. Ce projet rallia l'approbation du congrès et on résolut de faire converger tous les efforts autour de ce plan.

S. G. Mgr l'Archevêque prit la parole à son tour et déclara que le projet lui semblait heureux et qu'il l'approuvait volontiers. Il s'inscrivit lui-même pour $100 séance tenante.

Le soir les élèves du couvent donnèrent une très belle séance à laquelle assistèrent bon nombre de congressistes, ainsi que M. Fletcher, député ministre de l'Education, M. Newcombe, surintendant des écoles et M. Young, inspecteur. Nos trois inspecteurs bilingues, MM. Goulet, Potvin et Brunet, étaient aussi présents. Invité à dire quelques mots à la fin de la séance, M. Fletcher se montra très aimable et félicita chaleureusement les Sœurs et les élèves.

A 11.30, après la séance, le train excursionniste repartit amenant le plus grand nombre des congressistes. Toutefois il resta assez de travailleurs le lendemain pour compléter le travail du congrès.

A la séance du matin, M. l'abbé J. H. Prud'homme donna une conférence sur LaVérendrye et sur le monument que l'on travaille à lui ériger à Saint-Boniface.

M. Brunet, inspecteur d'écoles, parla ensuite des caisses scolaires, et M. l'abbé St-Amant expliqua le mécanisme des caisses populaires.

Cette séance se termina par l'élection des officiers. Tous les anciens furent réélus à l'exception de deux, à qui leurs occupations ne permettent plus de s'occuper de l'œuvre. M. Adrien Potvin, président de la Société St-Jean-Baptiste de Saint-Boniface fut élu deuxième vice-président, et M. St-Pierre, délégué du cercle de l'A. C. J. C. de St-Claude, fut élu directeur.

Dans l'après-midi M. Potvin parla du travail de colonisation que l'on fait dans les provinces voisines et insista pour que l'on donne chez nous un nouvel élan à cette œuvre importante, faisant remarquer que les terres de la vallée de la Rivière Rouge sont meilleures que celles des autres provinces.

M. l'abbé St-Amant suggéra de tenir des congrès régionaux par lesquels on atteindrait plus de nos compatriotes. On pourrait aussi s'occuper des intérêts particuliers à telle ou telle région.

Somme toute, ce congrès a été un véritable succès et l'on peut en espérer des résultats féconds. C'est à la Société St-Jean-Baptiste provinciale qu'a été confiée la tâche d'exécuter les résolutions du congrès. Nul doute qu'elle sera généreusement secondée et qu'elle travaillera avec fruit à la belle œuvre de la colonisation.

UNE ECOLE BELGE

Avant longtemps peut-être les Belges de Saint-Boniface auront leur école propre ou plutôt des classes préparatoires pour les jeunes enfants de langue flamande, ce qui sera une bonne affaire pour eux.

Les premières notions doivent être données aux enfants étrangers, pour obtenir un réel succès, dans leur langue maternelle. Ceci s'applique aussi bien aux Flamands qu'aux Canadiens-français, aux Allemands, aux Ruthènes et même aux Anglais quand ils veulent apprendre une autre langue que la leur. Est-ce que la nature d'un peuple, sa manière de vivre, sa langue ne sont pas les bases de sa constitution ?

Nous devons mettre notre jeunesse flamande à même de concourir efficacement au point de vue de l'instruction avec la jeunesse de toutes les autres races; nous en avons le devoir.

Nous ne devons rien épargner pour atteindre notre but: avoir une école ou dès le début nous puissions, instituteurs belges, nous faire comprendre par les petits enfants de notre race dans leur propre langue pour arriver ensuite à leur apprendre d'une manière fructueuse, disons dès l'âge de sept ans, non-seulement le flamand mais encore le français et l'anglais jusqu'à la perfection. Les parents flamands se plaignent souvent que leurs enfants n'apprennent pas bien; quoi d'étonnant, c'est dans une langue étrangère qu'ils ne comprennent pas qu'ils doivent annonner les premiers éléments de la lecture et de l'arithmétique alors que ces éléments sont enseignés à leurs petits camarades français par exemple dans leur propre langue, langue dans laquelle on les enseigne jusqu'à ce qu'ils soient à même au moins de savoir lire. Alors on entreprend l'anglais, c'est une excellente méthode, méthode heureusement employée à l'école Provencher et ailleurs. Pour les petits Flamands, la situation est bien autre, on leur apprend deux langues étrangères s'ils vont à une école bilingue franco-anglaise et, du premier coup la langue anglaise s'ils vont aux écoles anglaises et bien souvent il n'entendent rien d'autre que le flamand chez eux. Une école Belge-Flamande s'impose donc à mon avis. Nous voyons déjà exister des écoles Rhutènes, des écolesAllemandes,n'avons-nous pas nous Belges-Flamands les mêmes droits que les Allemands, les Ruthènes ?

Le Français devrait être enseigné dans notre école aussi bien que le flamand et l'anglais. L'anglais est actuellement peut-être la langue la plus répandue au Canada, mais le français y occupe une bien grande place également et redeviendra sans doute un jour langue officielle comme elle le fut déjà. De plus, dans notre Belgique, vrai pays d'écoles bilingues dans toutes les écoles, le français est enseigné au même titre que le flamand. Nous ne ferons en cela que suivre notre pays d'origine, la Belgique. Pour l'anglais pour nos petits Belges une fois reçues les notions élémentaires dans leur langue maternelle ce sera un jeu pour eux de l'apprendre. Tout le monde peut remarquer avec quelle facilité les Flamands apprennent l'anglais dont beaucoup de mots ressemblent extraordinairement à leur propre langue, sauf la prononciation.

Flamands, mes frères revendiquons nos droits, faisons les demandes et démarches nécessaires pour obtenir notre école Franco-Anglo-Flamande, ce sera un bien pour tous les petits flamands, tous les petits Belges de Saint-Boniface.

A. ALPHRS. ALLEGAERT.
Instituteur Belge.

AMIS DU GOUVERNEMENT ROBLIN, VOTEZ A BONNE HEURE, VENDREDI MATIN.

Chez Nous et autour de Nous

Les rameurs de Winnipeg qui sont en ce moment à Henley se sont conduits magnifiquement; et si la victoire ne les favorise pas, ils auront au moins été fort admirés.

Mercredi dernier, 1er juillet, a été un jour de congé pour tout le monde. La température était superbe; et à l'apparence générale de la ville, on voyait que tous étaient en vacance.

C'était l'Exposition à Calgary la semaine dernière.

Un incendie a détruit l'élévateur Northern à Harding, Man. A part l'élévateur il y a eu perte de 4,000 minots de blé.

Monsieur F. W. Heubach, de Winnipeg, est mort jeudi dernier. Monsieur Heubach a été l'un des fondateurs de l'Exposition; il en a été longtemps, et avec grand succès, le gérant. Plus tard il s'est fait une place remarquable dans les affaires et la finance.

Le *Manitoba* de cette semaine sera lu par des milliers de lecteurs additionnels. Ces lecteurs nouveaux pourront constater que notre journal est en mesure de donner à la population française de cette province une littérature aussi substantielle que variée.—En dehors des périodes électorales, le *Manitoba* présente chaque semaine à ses abonnés le menu suivant:

Page 1. — Rédaction, politique étrangère, choses du Canada, d'Angleterre, de France et de Belgique.
Page 2.—Revue de la Presse.
Page .3—Information Mondiale et Dépêches.
Page 4.—Feuilleton.
Page 5.—Questions agricoles.
Page 6.—Poésie et Littérature.
Page 7.—Chronique de la province.
Page 8.—Nouvelles de la ville de Saint-Boniface, affaires municipales et information générale.

L'Hon. M. Bernier, qui devait partir pour la province de Québec immédiatement après la votation, vendredi, a ajourné son voyage de quelques jours afin de pouvoir assister à l'excursion et au pique-nique de l'Union Nationale Française, le 14 juillet et à la fête de l'Union Métisse le 16.

Le Grand Tronc Pacifique a ouvert son hôtel à Minaki: *The Inn*. C'est une luxueuse installation située sur le bord du lac. Le lieutenant-gouverneur du Manitoba, sir Douglas Cameron, était présent à l'inauguration qui a eu lieu samedi.

Les récoltes ont bonne apparence; il a tombé de la pluie dans la plupart des régions à blé de la province. Mais, comme il en faudrait encore !

Saint-Boniface conserve sa bonne humeur malgré la lutte électorale.

Les soixante années de règne de la reine Victoria, "Sixty years a queen", telle est la représentation que le théâtre Walker donnera en vues animées pour son ouverture, *Lundi après-midi*, à 2.30 et 8.30.

A partir du 13 le théâtre sera fermé pour quelques jours; le 22 en représentation pour la première fois à Winnipeg, "The Road of Happyness" avec M. William Hodge.

Il y aura réunion des membres de l'Union Nationale Métisse, dimanche le 12 du courant à 2.30 p.m., à la résidence de M. Joseph Riel, St-Vital.

L'Union Métisse célèbrera sa fête nationale à St-Vital jeudi le 16 juillet. Il y aura messe solennelle à 9.30 dans la chapelle de St-Vital. Dans l'après-midi il y aura grand pique-nique, près de chez M. Joseph Riel, à St-Vital, côté Est de la Rivière Rouge.

N'oublions pas l'excursion de l'Union Nationale Française de l'Ouest, à bord du *Mount Cashel*, mardi le 14 juillet.

Sir Rodmond Roblin vient de parcourir la province avec une force remarquable pour un homme de son âge. Tous ont admiré avec quelle endurance il porte les fardeaux de la campagne électorale.

Parmi les exhibits de l'exposition qui s'ouvrira demain, on n'oubliera pas d'aller voir les chiens. Les directeurs de l'exposition espèrent rassembler dans ce département 600 chiens ! Les amateurs auront donc de quoi admirer. Il y a dans notre province de magnifiques specimens de la race canine, depuis le gros dogue anglais jusqu'au plus petit épagneul.

Les places d'eau se garnissent de plus en plus de visiteurs urbains. Winnipeg Beach, Minaki, St-Laurent, Ponemah, Kenora et toutes les ribanbelles des places d'eau sont en ce moment comme des banlieues de Winnipeg.

Les rats ! L'inspecteur Underwood de Winnipeg en a tué 500 le mois dernier. On voit que le danger des rats n'est pas imaginaire. Ceux qui ont de ces rodeurs dans leurs granges ou leurs remises feraient bien de prendre des précautions aussi rapidement que possible pour s'en débarrasser.

Fort William — Les amis de Mike Kosta étaient si sûrs de sa mort, l'autre jour, qu'ils ont acheté son cercueil et ont fait venir un corbillard pour les funérailles ! Jusqu'à présent cependant Kosta a refusé de mourir et on a dû renvoyer les chevaux et *serrer* le corbillard pour plus tard.

Les militaires du camp de Sewell sont contents de leur séjour au soleil. Les soldats de la 36ème Batterie en particulier, disent que ces exercices leur ont été très agréables.

Désormais il ne sera pas permis d'aller plus vite que douze milles à l'heure dans les parcs publics de Winnipeg. Nous en donnons donc avis aux automobilistes de Saint-Boniface.

MM. Tremblay & Cie., ont déjà terminé l'excavation du nouvel hôpital de Saint-Boniface. L'ouvrage va être mené rapidement.

La Commission de l'Aqueduc inter-municipal demande des soumissions pour les tuyaux conducteurs, valeur: $8,710,000. Les soumissions seront auvertes le 19 septembre. On peut penser toute la théorie d'ingénieurs qui visitent en ce moment la région.

Mademoiselle Marie-Louise Côté de Montréal, est en visite à Saint-Boniface, chez ses frères MM. J. B. Côté, et J. R. Côté.

M. et Mme J. B. Leclerc, sont de retour d'un voyage dans la province de Québec, où M. Leclerc avait été envoyé comme délégué à la Convention des Artisans. Il fera son rapport à l'assemblée du 28 juillet au soir. Ce même soir on étudiera la question de l'organisation d'une fête par les Artisans.

Colonie Belge

Pique-nique du Club bicycliste Belge et de la fanfare de la Cite de St-Boniface le 1er Juillet 1914.

Favorisé par un temps magnifique le pique-nique organisé par la Société des Bicyclettes Belges et la Fanfare de la Cité de St-Boniface a obtenu un succès au-dessus de toute attente. A 1 heure précise le cortège précédé des porte-étendards et de la fanfare sous la direction de M. N. Piroton, quittait le Club Belge pour se rendre au lieu du pique-nique, coin des rues Dawson et Springfield. Toute l'après-diner ce ne fut qu'une continuelle procession d'automobiles et de voitures drapées aux couleurs belges et françaises et transportant du monde et toujours du monde au terrain de la fête. A un certain moment plus de 2500 personnes Belges, Français, Anglais, Canadiens-français se trouvèrent réunis pour applaudir aux exploits des coureurs dans les différentes courses de bicycles et des amateurs dans les différents concours; près de cent prix furent distribués aux heureux gagnants. En raison de la chaleur on se pressait autour d'une immense tente afin de pouvoir se procurer de temps en temps un rafraîchissement bien désiré. L'organisation était parfaite. La musique fit entendre ses meilleurs morceaux et c'est avec plaisir que nous adressons nos sincères félicitations aux organisateurs le Club Velocipedique Belge et la Fanfare de St-Boniface et en particulier aux membres de la commission: MM. C. Menu, président; N. Piroton, vice-président; O. Huybrecht, secrétaire ; J. Cortvriendt, trésorier ; O. Rodts, A. Walbroek, Julien, Vinckier, A. Larivière, Emeric Taillieu, commissaires. A l'année prochaine.

Mme Nicolas Piroton, un fils, qui a reçu le nom de Rodolphe; parrain et marraine: M. et Mme Damaut.

L'espace nous étant strictement limité cette semaine, nous ne pouvons donner dans ce numéro les noms des vainqueurs des différents tournois, ce sera pour la semaine prochaine.

Chronique de la Province

LA SALLE

Lundi dernier, fête de St. Pierre, ont commencé sur place les travaux préparatoires à la construction de la nouvelle église de La Salle. Trois canadiens de talent: MM. Dandurand, Provencher & Senez, associés sous le nom de Great West Construction Company en sont les constructeurs.

Les ouvriers travaillent ferme. Le déblaiement du terrain, le creusement du canal et de la cave sont à peu près terminés.

—Vendredi soir se tenait à la salle Gaudry une assemblée politique où M. J. Parent, candidat, fit connaître son programme. L'opinion lui fut très sympathique. Le vote fera honneur à M. Parent et à LaSalle.

M. Aimé Bénard arrivé sur la fin de la soirée, nous donna l'occasion de le féliciter de son élection par acclamation dans Iberville.

—La compagnie du Pacifique Canadien nous a enfin gratifiés d'un train partant le matin pour Winnipeg et en revenant le même jour.

—Le 4 juillet, pique-nique à la ferme Mac Garell.

JEAN-BAPTISTE DE LASALLE.

AMIS DU GOUVERNEMENT ROBLIN, VOTEZ A BONNE HEURE, VENDREDI MATIN.

Le Pique-nique des Dames Patronnesses

Ce sera jeudi de la semaine prochaine qu'aura lieu le pique-nique organisé par les Dames Patronnesses, au profit des vieillards de l'Hospice Youville.

L'entrée sur le terrain du Collège est gratuite; et avant deux heures de l'après-midi les dames pourront servir tous les rafraîchissements désirés. Les billets pour le souper sont déjà en vente: prix 50 cts. et on espère une grande foule. Il y aura plusieurs divertissements tels que: parties de base-ball, courses de toutes sortes, pour lesquelles de magnifiques prix ont été offerts. Madame Veuve Lambert, ex-présidente des Dames Patronnesses a bien voulu accepter la charge de ce pique-nique. Son dévouement aussi bien que son habileté sont assez connus, pour nous faire espérer un grand succès.

Les Dames Patronnesses,
DONALDA LEMIEUX, Sec.

In Memoriam

Samedi matin, en la cathédrale de Saint-Boniface, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque chantait une messe pour le repos de l'âme de l'Archiduc Ferdinand d'Autriche et de son épouse la Princesse de Hohenberg, assassinés dimanche en Bosnie.

La colonie autrichienne a assisté officiellement à cette messe; la population de Saint-Boniface a aussi tenu à s'associer, par sa présence à ce deuil.

L'Ouest catholique a des relations très intimes avec l'Autriche. L'Autriche nous a donné de nombreuses recrues. Sa Majesté, l'empereur d'Autriche, a suivi avec un paternel intérêt ses sujets qui ont immigré dans notre pays. Le vieil empereur très chrétien a même envoyé ici des missionnaires. La pensée de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque était donc à la fois délicate, touchante et opportune.

Service des Facteurs

Les personnes qui n'ont pas de boîte postale sont priées de faire adresser leurs correspondances au numéro de la rue sur laquelle elles résident. Ceux qui ont des boîtes postales et qui voudraient avoir leur courrier livré à domicile voudront bien remettre leurs boîtes et clefs et donner en même temps leur adresse de rue.

Le courrier sera délivré à domicile à Saint-Boniface à toutes les places entre la Rivière Rouge et la Rivière la Seine.

La partie Nord de la rue Victoria en droite ligne d'une rivière à l'autre sera desservie par le Bureau de Saint-Boniface et la partie Sud sera desservie par le Bureau de Norwood Grove.

La livraison du Courrier a Domicile

La livraison du courrier à domicile à Saint-Boniface est maintenant un fait accompli. Les facteurs ont été choisis et à l'heure où nous écrivons ces lignes, ils sont probablement sur la route distribuant le courrier. Cette nouvelle a été reçue avec beaucoup de plaisir par la population de la ville. En même temps qu'il demandait un bureau de poste pour Norwood, l'Hon. M. Bernier réclamait aussi cette amélioration du service des postes.

L'Exposition

L'exposition commencera le 11 du courant. Elle sera ouverte par sir Douglas Cameron, lieutenant-gouverneur du Manitoba.

Krafchenko

C'est demain que John Krafchenko devra payer sa dette à la société et expier le meurtre du banquier Arnold. Déjà l'exécuteur des Hautes Oeuvres est arrivé et se prépare à sa lugubre besogne.

L'heure de la justice a sonné. C'est aussi l'heure pour nous tous de demander à Dieu d'étendre sa miséricorde sur l'âme du malheureux.

Les hommes peuvent dans le Temps se protéger contre les malfaiteurs, mais en face de l'Eternité, il n'y a qu'un mot qui puisse se trouver sur les lèvres: Pardon.

CONCERT

Le lundi 13 juillet à 8 heures 30 du soir sur le kiosque de la Cité de Saint-Boniface, la fanfare La Vérendrye exécutera plusieurs de ses meilleurs morceaux.

Nous sommes heureux de publier ci1dessous le programme qui sera exécuté :

PROGRAMME

Bombasto—Marche.. .. .. ..O. R.Iarrar
Comeo—Ouverture.. L. P. Laurendeau
Sous l'Aigle Double—Marche .. ..J. F. Wagner
Dainties—Valse.....L. P. Laurendeau
Lovely as a Rose—Schottische .. ..G. R. Daniels
Governor Woodfin's—Marche .. ..H. A. Hall
Operatic Melange.. L. P. Laurendeau
The Zephir—Polka.. .. ..F. R. Webb
The Charger—Galop .. .. L. P. Laurendeau
General Miles—Marche.....J. C. Heed
O Canada—Dieu Sauve le Roi

OU VOTER DANS LE COMTE DE SAINT-BONIFACE

Poll No. 1 — Chez Mme Vve Couture, coin des rues Provencher et Laflèche.

Poll No. 2—Chez M. D. Dussault, No. 89 LaVérendrye.

Poll No. 3—Chez M. A. Leblanc, No. 80 rue Dumoulin.

Poll No. 4—Chez M. Millette, No. 115 rue Ritchot.

Poll No. 5—Chez M. A. Delisle, No. 76 rue Victoria.

Poll No. 6—Chez MM. Berry & Carson, Coin Avenues Taché et Marion.

Poll No. 7—Chez Sennett & Sons, No. 114 rue Kenny, Norwood.

Poll No. 8—No. 147 Lansdowne.

Poll No. 9—Chez MM. Hince & Rodrigue, No. 229 Chemin Ste-Marie.

Poll No. 10—Chez M. Duhamel, Coin DesMeurons & Dubuc.

Poll No. 11—Chez W. H. Schaper, No. 27 rue Vivian.

Poll No. 12—Chez Charles Genthon, St-Vital.

Poll No. 13—Chez Pierre Dumas, Chemin Pembina.

Poll No. 14—Chez G. T. Landry, St-Norbert.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.
25 cts le pouce par insertion.

A Louer—Chambre double et une simple, avec pension, pour messieurs. Usage du salon, piano et téléphone; près des tramways, No. 205 rue Eugénie, Norwood. Tel. Main 1460. 36-37

Perdu.—Une épingle de cravate en perle, portant l'initiale, O. Prière de la rapporter au bureau du journal, contre bonne récompense.

Servante—On demande une servante française, pour ouvrage général. S'adresser chez Mme J. H. Tremblay, 739 Wolseley Ave., Winnipeg. Téléphone Sherbrooke 2328. 34

Servante.—On demande une servante. S'adresser à Madame Horace Couture, No. 33 rue Desautelis, Saint-Boniface. 33

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Western Okanagan Orchards Co., publiée dans une autre colonne. 33

A Vendre.—Meubles de salle à manger, dans le plus parfait état. S'adresser à M. Moscovitch, chambre 30 Bloc Provencher, Saint-Boniface. j.n.o.

A Louer.—Chambre à louer. S'adresser au No. 505 rue Langevin, Saint-Boniface. 31

A Louer.—Un logement de 4 chambres, dans le Bloc Provencher, au-dessus de la Banque Northern. S'adresser au Gérant, M. Trottier, Saint-Boniface. 32

Trouvé.—Trouvé sur la rue Cathédrale, un chapelet monté en argent. Prière de le réclamer à nos bureaux et de payer les frais d'annonce. 32

Logement à Louer—Logement à louer avec poèle électrique, dans le Bloc André No. 70½ avenue Hamel. S'adresser No. 147 rue de LaMorinie, Saint-Boniface. Téléphone Main 6125. Aussi un magasin ou boutique de barbier. 33-34

A Louer—Maison sur la rue Notre Dame, possession le 1er juin. S'adresser au Bureau du *Manitoba*.

A Louer—Logement de trois chambres, avec bain privé, dans le Bloc *Le Manitoba*. Possession 1er août 1914. 35

Mr. Magloire Lacroix ayant décidé de retourner sur sa ferme à l'Ile des Chênes, a disposé de sa belle propriété sur la rue DesMeurons. L'heureux acquéreur est M. I. J. Lavoie. La propriété comprend la résidence privée et sonétal de boucherie, écurie capable de loger 10 animaux, dépendence et remise à voiture. Le tout est à vendre où à louer. S'adresser à M. P. Gevaert, 88 avenue Provencher.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

AVIS.—Les cultivateurs, entrepreneurs et gens d'affaires qui emploient du personnel auront tout avantage à s'adresser au Bureau de Placement et Agence Immobilière, 17 avenue Provencher, St-Boniface. Boîte de poste 1.

Le Bureau ne recommande que des employs donnant toute garantie.

Servante.—On demande une servante. S'adresser à madame J. A. Marion, No. 35 rue Dumoulin, Saint-Boniface. 22

On demande des bonnes et servantes pour travailler dans les maisons privées à de très bons gages; adressez-vous à la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau.

A louer.—Un appartement de deux chambres, dans le Block Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

M. A. Pelletier annonce qu'il a une voiture de transfer, à la disposition du public. Ses taux seront modérés. Satisfaction garantie. S'adresser: coin des avenues Taché et Provencher, magasin de M. L. J. Collin, ou au No. 92 rue Aubert. A aussi du bois d'épinette rouge de première qualité. 28

Situation Vacante.—Important situation vacante pour la vente e le placement de propriétés immo bilières et assurances vie à Saint Boniface et dans l'Est du Manito ba, pour l'une des plus ancienne et des meilleures Compagnies C nadiennes. Ecrire à Boîte 5 S Boniface. 29-3

LE SANG GAULOIS

(Suite de la 1ère Page)

position, éteint, pend au mât misaine, et son pavillon en ber flotte en loques à son grand m Un mille et demie sépare enco le canot du navire naufragé. ressac balaie le rocher maud L'explorer, c'est courir à une m presque certaine. Nulle créatu humaine ne s'aperçoit dans ce scène de tourmente et de déso tion. Les malheureux ont p jusqu'au dernier c'est sûr. Qu'i porte ! On se jettera sur les b sants...

Par un miracle, on en sort s et sauf... On a fait son devoi on peut revenir.

...Revenir !.... La mer s ble bouillir à gros bouillons. vagues s'élancent, hautes com des montagnes. A Roscoff, l'inqu tude est à son comble. Enfin, arrivent. L'équipage épuisé, p que anéanti par le froid, es bout de forces, mais non à bout courage. Un mot du Comité r me ce stoïcisme digne de l'a quité :

"Le canot a été monté dan maison-abri, et tout est prêt p une nouvelle sortie, si quelque vire en détresse est signalé."

Le Vice-Amiral Alquié, qui sidait la séance de 1900, a avoir énuméré une longue list noms — paraissant monotone de traits d'héroïsme crut de s'excuser, auprès des auditeurs sents de la façon suivante: "S liste est longue, il ne faut pas en prendre à moi, mais aux sa teurs eux-mêmes qui ne se las pas de recommencer."

Comment se lasseraient-ils, qui sont de Sang Gaulois, du généreux de notre race ?

F. DENIS

Le comité de l'Hon. Joseph nier adresse aux électeurs des tes indiquant à chacun le po il vote. Si quelqu'un ne rec pas cette carte il voudra bien venir le comité, où l'on peut se procurer tous renseigneme

Ceux qui ne peuvent, pou raisons de distance ou d'empl rendre aux polls à pied vou bien aussi prévenir le comité indiquer le moment de la jo qui leur sera loisible.